

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPRIEU Nord

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale
d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UUb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- URB : Zone de groupement bâtis ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone de parc photovoltaïque
- UGV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDc : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat
à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAd : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD1 : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 1)
- AUI BDc : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bievre Dauphine 3 à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Aa1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- Aa2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- Af : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- AI - Aia - Alb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanellerie de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARb : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nss : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanellerie de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parménie

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
- Périphérie d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extinction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)

- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent

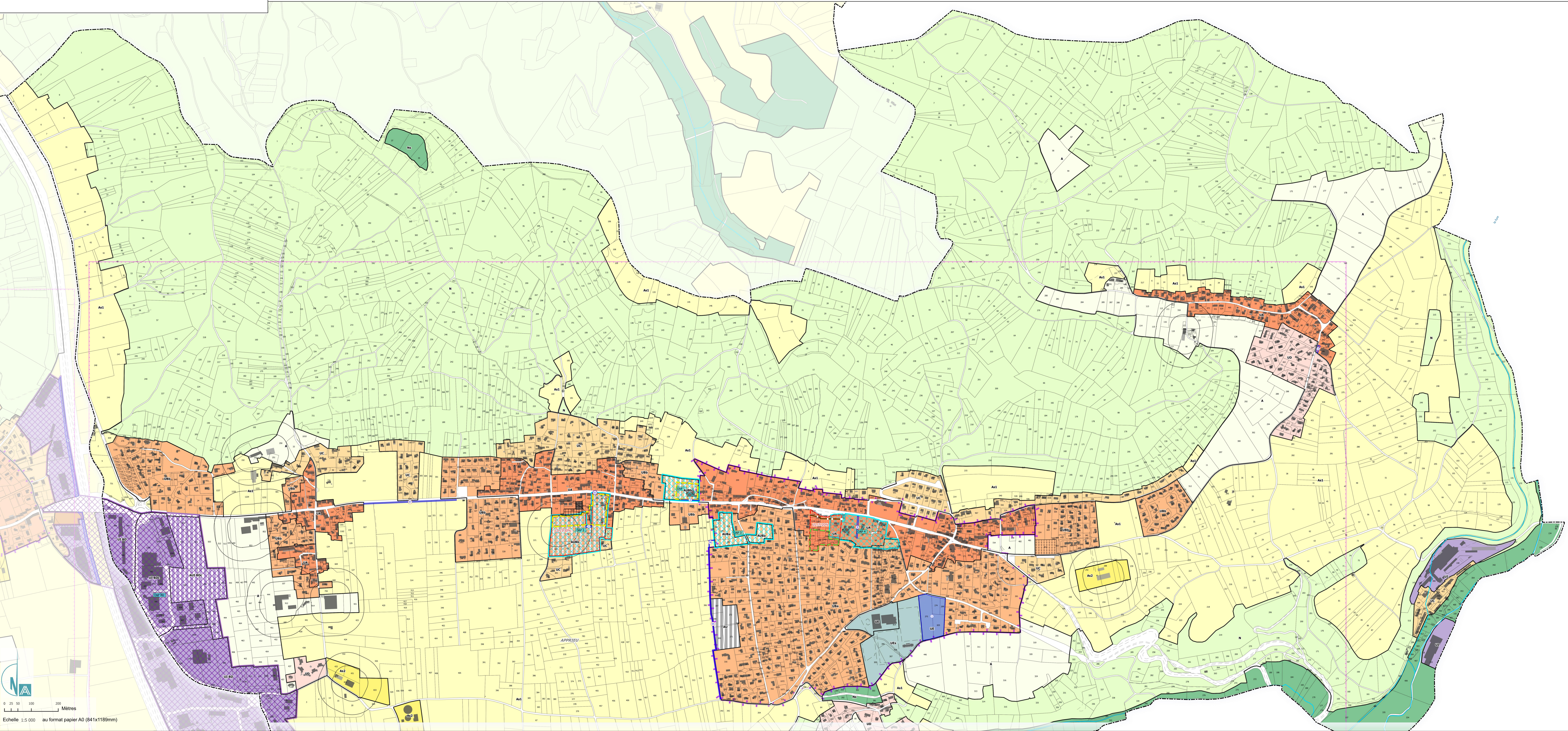
- Bât dur
- Bât léger
- Périphérie indicatif autour des bâtiments agricoles

Règles spécifiques liées
aux stationnements motorisés :

- Stationnement bât ancien

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'équipements sportifs et culturels	Commune	13850
01	Création d'équipements sportifs et culturels	Commune	407
02	Aménagement d'un tronçon le long de la route départementale 520, Emprise L.S.	Commune	103
03	Création d'une portion de voie desserte interne à la zone à urbaniser La Robertière, Emprise Bm	Commune	181
05	Création d'une voirie de desserte	Commune	219
501	Aménagement de carrefour	Commune	203
505	Création d'un cheminement piéton et d'une haie - Frange	Communauté de communes	2320
506	Création d'un cheminement piéton - Frange	Communauté de communes	94
507	Création d'un alignement - Frange	Communauté de communes	1380



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - Ula - Uld : Zone de centralité urbaine
- UB - Uba - Ubd : Zone de confort des centralités urbaines destinée à être densifiée
- Uba : Zone d'extension urbaine, majoritairement résidentielle
- Ubd : Zone de groupement bâti ou hameau au développement limité

Zones dédiées à urbaniser

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - Uia - Uib - Uic : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bievre Dauphine
- UI BDC : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- At - Ata - Atb : Secteur d'activité économique
- Ac : Secteur de cabanels/abris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUab : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en conformité des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bievre Dauphine 3 à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Ns1 : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activité de loisirs
- NLa : Secteur d'activité économique
- NT : Secteur de cabanels/abris de chasse ou de pêche
- NC : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmelle

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

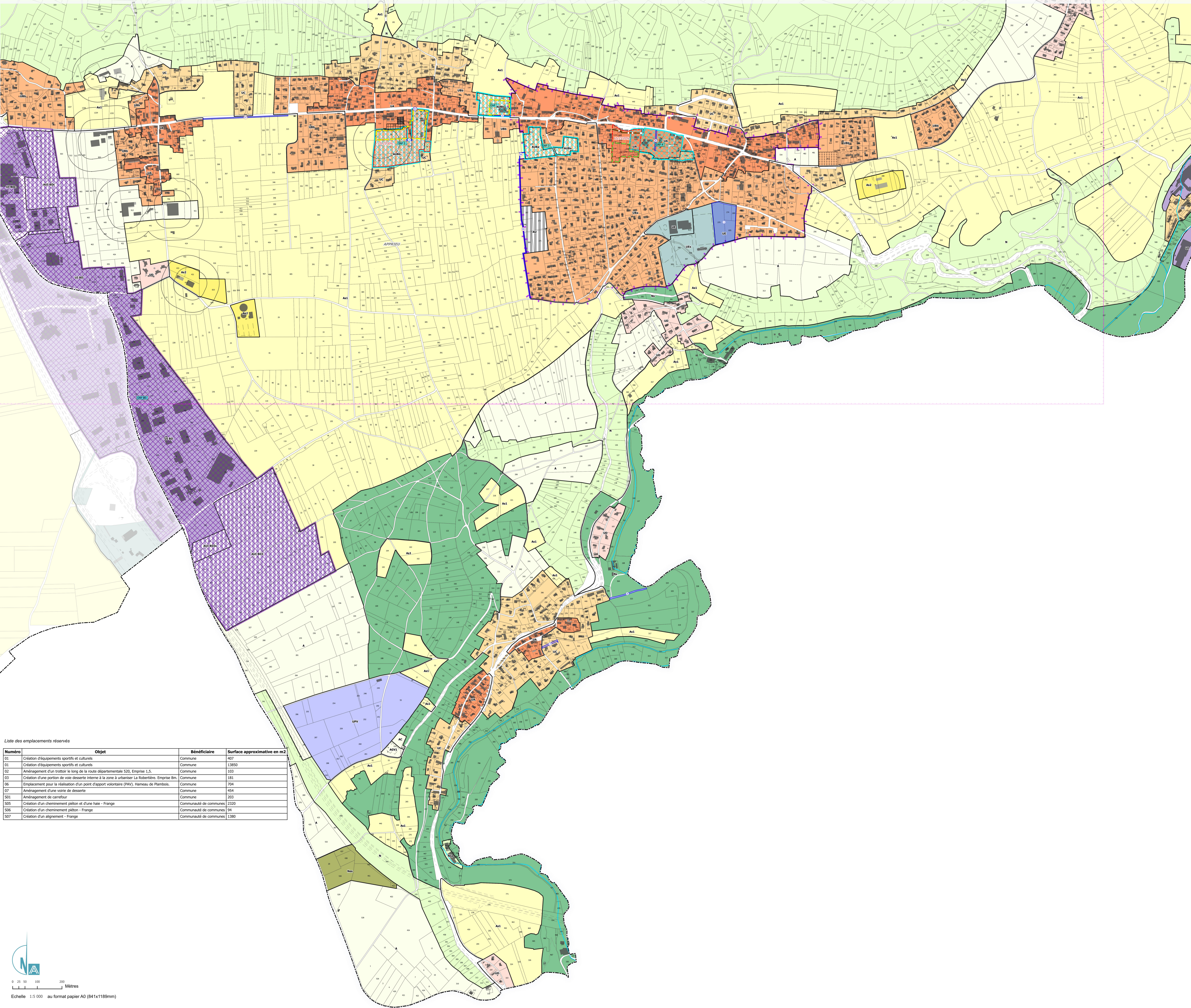
- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat GRD, LULIS
- Secteur de mixité sociale LS15, 25%
- Taux de logements sociaux à atteindre au minimum

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelle
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bât dur
- Bât léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles

Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :

- Stationnement bât ancien



Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'équipements sportifs et culturels	Commune	407
01	Création d'équipements sportifs et culturels	Commune	13850
02	Aménagement d'un trottoir le long de la route départementale 530, Emprise L.S.	Commune	103
03	Création d'une portion de voie desserte interne à la zone à urbaniser La Robertière, Emprise Bm	Commune	181
06	Emplacement pour la réalisation d'un point d'apport volontaire (PAV), Hameau de Rambois.	Commune	704
07	Aménagement d'une voirie de desserte	Commune	454
S01	Aménagement de carrefour	Commune	203
S05	Création d'un cheminement piéton et d'une halte - Frange	Communauté de communes	2320
S06	Création d'un cheminement piéton - Frange	Communauté de communes	94
S07	Création d'un alignement - Frange	Communauté de communes	1380

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPRIEU Sud

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bievre Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Échelle : 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAd : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBD : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UBD : Zone de groupement bâti ou hameau au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'attrait des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UGV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAd : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUIa : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Aa1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- Aa2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- M : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- Al - Ala - Alb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanaires de chasse ou de pêche
- AGV - AGVs : Secteur des gens du voyage
- AR - ARb : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nes : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanaires de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Pernand

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BEAUCROISSANT

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGRIP Cadastre © 2025



PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%

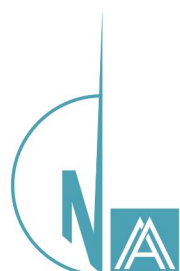
Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :

- Stationnement bas ancien

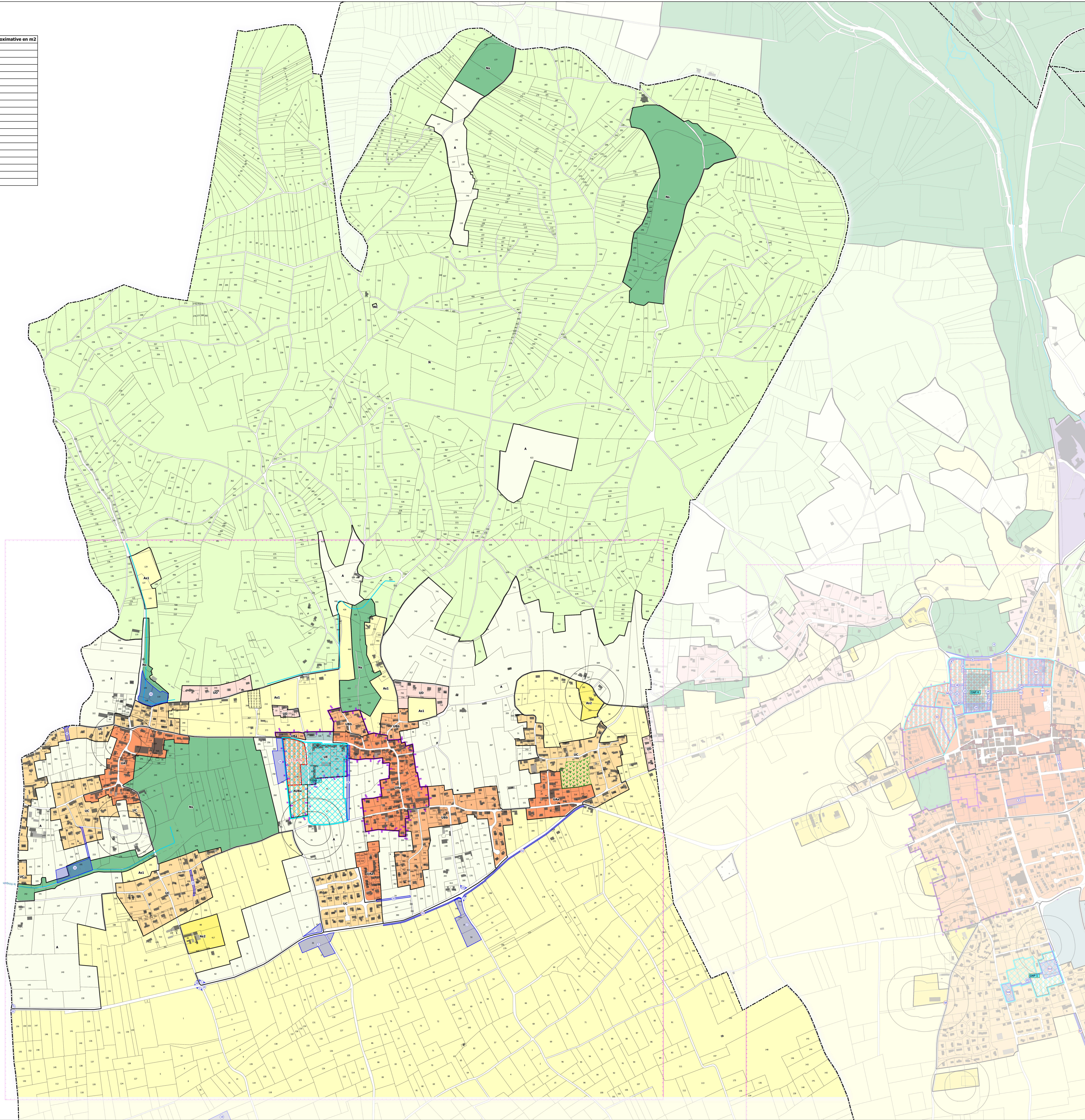
Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelle
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Aménagement et valorisation d'angs	Commune	12064
02	Champs de foire	Commune	12104
03	Champs de foire	Commune	2126
04	Cheminement piéton	Commune	340
05	Extension du cimetière	Commune	3621
06	Champs de foire	Commune	6813
07	Champs de foire	Commune	9769
08	Élargissement de voirie et création de stationnements	Commune	107
09	Création d'une halle - Frange	Communauté de communes	413
502	Création d'une voie structurante	Commune	371



0 25 50 100 200 Mètres
Échelle : 1/5 000
au format papier A0
(841x1189mm)



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAcb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBcb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement résidentielle
- UBb : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bievre Dauphine
- UI BDC : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Aa1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- Aa2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- A1 - A1a - A1b : Secteur d'activités économiques
- AC : Secteur de cabanels/abris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUBa - AUJb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nss : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités économiques
- NLa : Secteur d'activités économiques
- NC : Secteur de cabanels/abris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmelle

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement

- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelle
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat GRS-10/LS
- Secteur de mixité sociale LS15.25%

- Nombre de logements locatifs sociaux à justifier au minimum
- Taux de logements sociaux à justifier au minimum
- Stationnement bâti ancien



Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

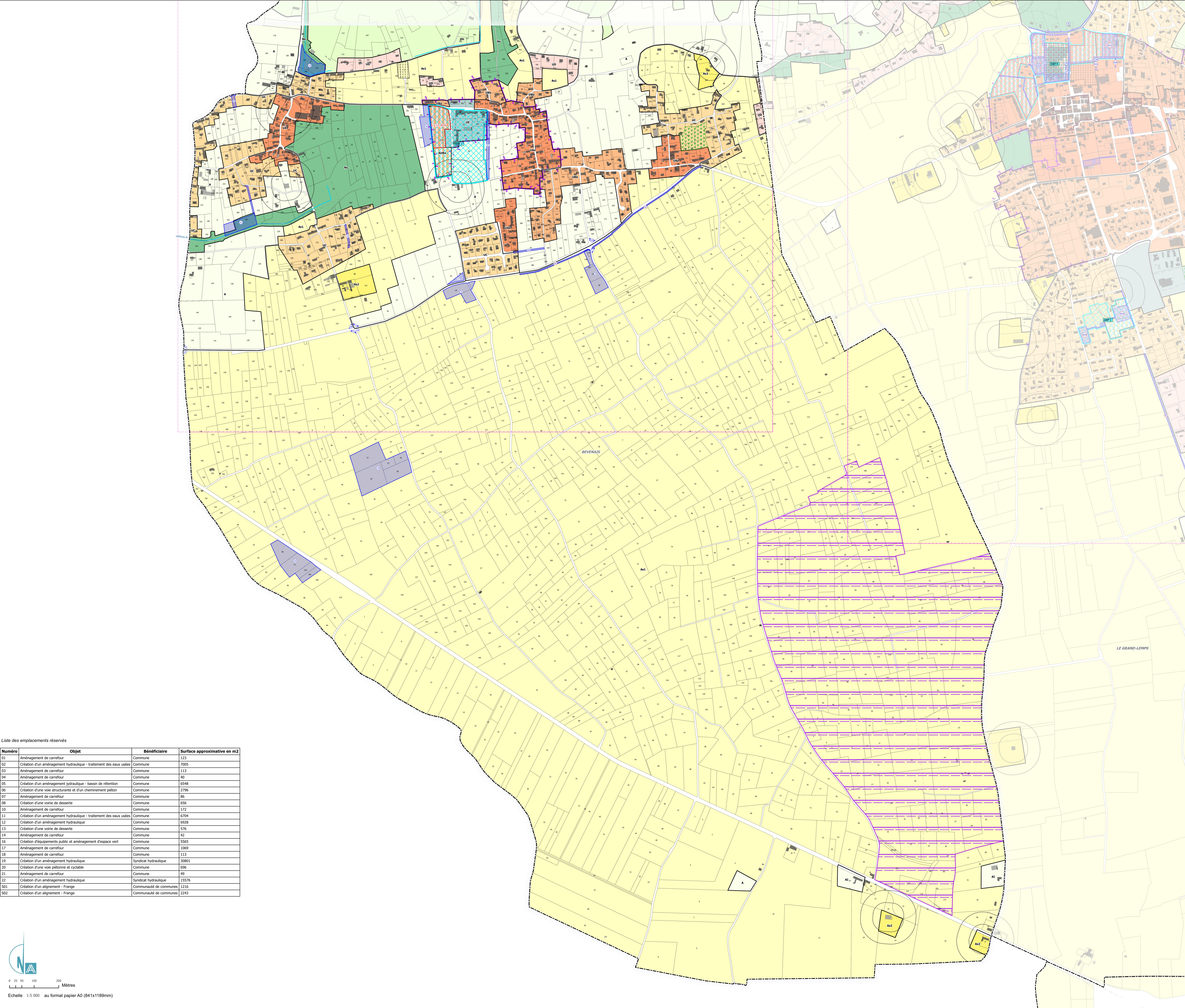
BEVENAIS Sud

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bievre Est en date du :
Le Président :

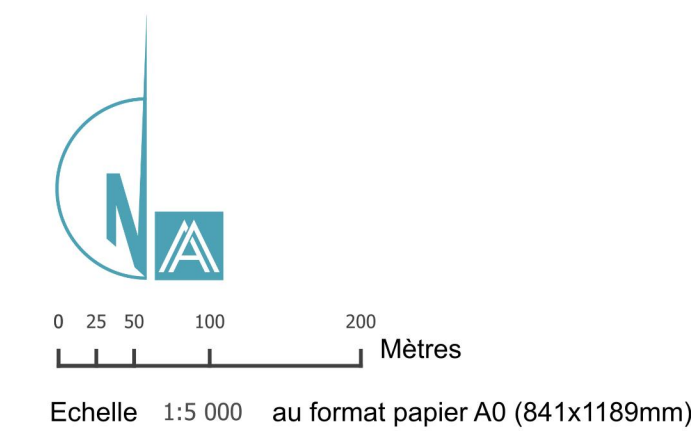


Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Aménagement de carrefour	Commune	123
02	Création d'un aménagement hydraulique - traitement des eaux usées	Commune	7005
03	Aménagement de carrefour	Commune	113
04	Aménagement de carrefour	Commune	40
05	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	6548
06	Création d'une voie structurante et d'un cheminement piéton	Commune	2796
07	Aménagement de carrefour	Commune	86
08	Création d'une voirie de desserte	Commune	656
09	Aménagement de carrefour	Commune	172
10	Création d'un aménagement hydraulique - traitement des eaux usées	Commune	6704
11	Création d'un aménagement hydraulique	Commune	6938
12	Création d'une voirie de desserte	Commune	576
13	Aménagement de carrefour	Commune	42
14	Création d'équipements publics et aménagement d'espace vert	Commune	5665
15	Aménagement de carrefour	Commune	1069
16	Aménagement de carrefour	Commune	113
17	Création d'un aménagement hydraulique	Syndicat hydraulique	30801
18	Création d'une voie piétonne et cyclable	Commune	696
19	Aménagement de carrefour	Commune	49
20	Création d'un aménagement hydraulique	Syndicat hydraulique	15576
21	Création d'un alignement - Frange	Communauté de communes	1216
22	Création d'un alignement - Frange	Communauté de communes	2243



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

BIZONNES

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2025



ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale
d'accueil d'habitat

- UA - Ua - UaD : Zone de centralité urbaine
- UB - Uba - Ubd : Zone de confortement des centralités urbaines destinées à être denses
- UBs : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UBD : Zone de groupement bâtis ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UGV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- Ut - Usa - Udb - Udc : Zone économique dédiée
- Ut BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- Ut BDs : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur d'équipements et de services
- Ut BDC : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat
à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAD : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUBa - AUBd : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIs : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BDs : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BDs : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nes : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- Nla : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanés/abris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parménie

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- AF : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- AI - Ala - Alb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanés/abris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bâti dur
- Bâti léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat ERS, IRLS
- Secteur de mixité sociale LS, LS, 25%
- Secteur résidentiel en nombre de logements
- Nombre de logements locatifs accordé à produire au minimum
- Taux de logements locatifs sociaux exigé au minimum
- Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :
- Stationnement bâti ancien

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'une voirie de desserte	Commune	2328
02	Création d'une voirie de desserte	Commune	2816
03	Création d'une voirie de desserte	Commune	1969
04	Création d'une voirie de desserte	Commune	1660
05	Création d'espace vert	Commune	691
06	Création d'un cheminement piéton	Commune	602
07	Aménagement d'une voirie de desserte	Commune	701



Échelle : 1/5 000
au format papier A0
(841x1189mm)

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLAISE

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :

Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

Zones urbaines mixtes à vocation principale

Zones urbaines mixtes à vocation principale

- | | | |
|---|----------------|---|
|  | UA - UAa - UAb | : Zone de centralité urbaine |
|  | UB - UBa - UBb | : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée |
|  | UBa | : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire |
|  | UBb | : Zone de groupement bâtis ou hameaux au développement limité |

Zones urbaines dédiées

- | | |
|----------------------|--|
| UC | : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage |
| UD | : Zone du parc photovoltaïque |
| UGV | : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif |
| UI - UIa - UIb - UIc | : Zone économique dédiée |
| UI BD | : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine |
| UI BDCs | : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services |
| UI BDC | : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial |

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat
à urbaniser

- 
AJ : Zone à urbaniser insuffisamment équipée

AJA - AJAab : Zone à urbaniser des centralités urbaines

AJB - AJBb - AJBb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines

AJC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- | | |
|--|--|
| | : Zone économique à urbaniser |
| | : Zone économique à vocation industrielle urbaine, ouverte à certaines destinations complémentaires |
| | : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3) |
| | : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser |
| | : Zone économique de Bièvre Dauphine 3 à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires |

Zones agricoles

- | | |
|--|---|
| A | Zone agricole |
| AS1 | : Secteur agricole sensible inconstructible |
| AS2 | : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée |
| AF | : Secteur champs de Foire de Beaucaironnant |
| Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités | |
| AJ - Ala - Alb | : Secteur d'activité économique |
| AC | : Secteur de cabanes/labris de chasse ou de pêche |
| AGV - AGV1 | : Secteur des gens du voyage |
| AR - ARD | : Secteurs champs de Foire de Beaucaironnant - restauration |
| AE | : Secteur d'entreprise de travaux agricoles |

Zones naturelles

- | | |
|-----|--|
| N | : Zone naturelle |
| Ns | : Secteur naturel sensible inconstructible |
| Nes | : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'collectif en milieu naturel |
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités*
- | | |
|-----|---|
| NL | : Secteur d'activités de loisirs |
| Nla | : Secteur d'activité économique |
| NC | : Secteur de cabanasièbres de chasse ou de pêche |
| NT | : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière" |
| NP | : Secteur de la Chapelle de Parménie |

Projets :

	Orientation d'aménagement et de programmation
	Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
	Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
-  Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

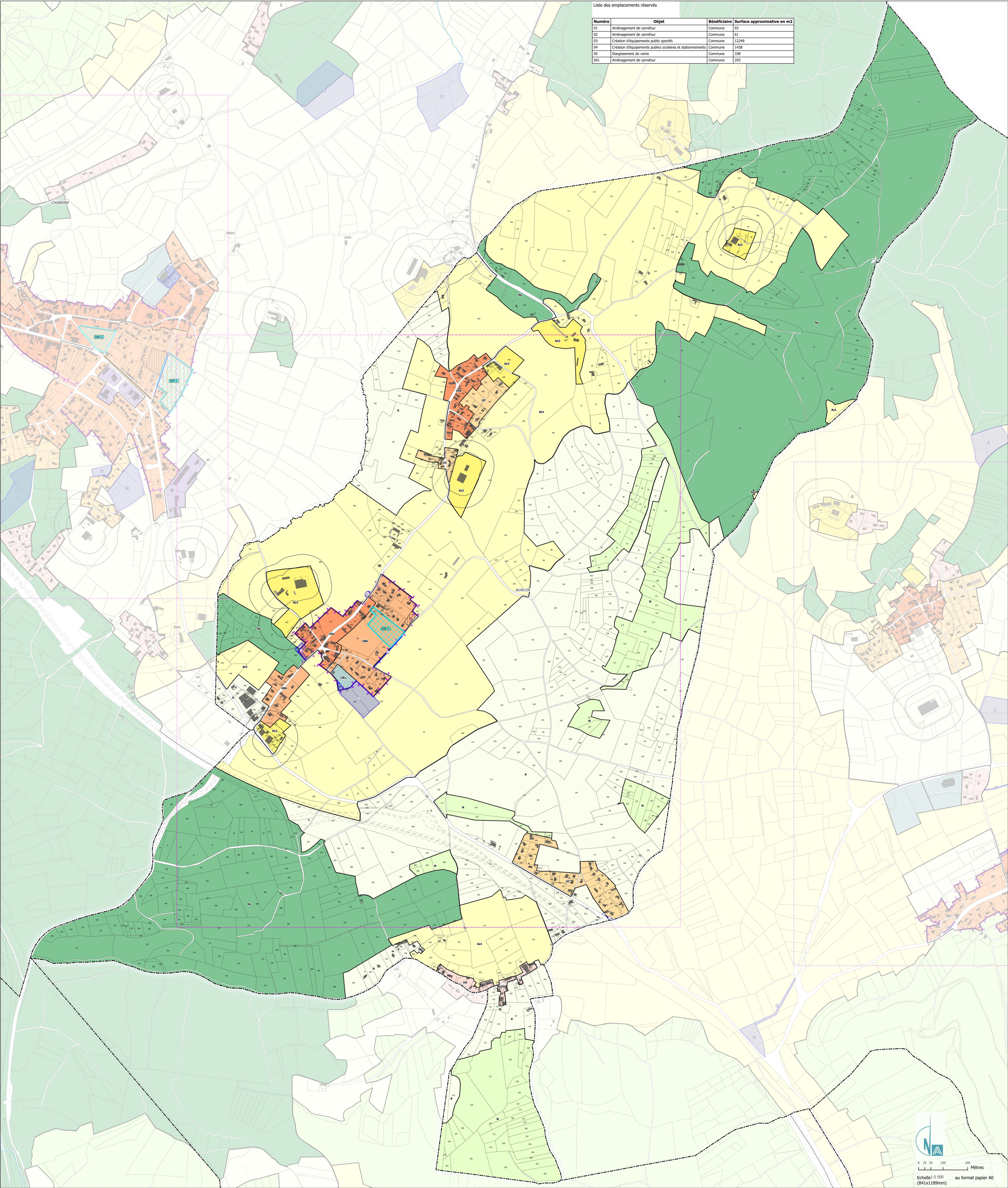
-  Emplacement réservé
 Servitude de localisation

- ERS.10.LLS
- Montre de logements localisés sociaux à produire au minimum
- Secteur de mixité sociale
- L5.15.25%
- Taux de logements localisés sociaux exigé au minimum
- Sauil déclarer en nombre de logements

Divers :

-
- Le diagramme illustre les règles de zonage d'usage du sol, avec les zones et leurs caractéristiques :
- Espaces urbains cultivés** (Zône verte)
 - Secteur à protéger** en raison de la richesse du sol et du paysage (protection) (Zône rose)
 - Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol** (enclavage) et traitement des matériaux (mines) (Zône violette)
 - Limite communale** (Ligne noire pointillée)
 - Parcelle** (Ligne noire continue)
 - Gminette** (Ligne noire continue)
 - Espace prioritaire de développement** (Zône orange)
 - Cours d'eau permanent** (Ligne bleue)
 - Bât dur** (Carré gris foncé)
 - Bât léger** (Carré gris clair)
 - Périimètre indicatif autour des bâtiments agricoles** (Cercle pointillé)
 - 30 mètres
 - 100 mètres
- Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :**
- Stationnement bât ancien** (Zône verte)

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Amenagement de carrefour	Commune	93
02	Amenagement de carrefour	Commune	61
03	Création d'équipements publics sportifs	Commune	12249
04	Création d'équipements publics scolaires et stationnements	Commune	1438
05	Elargissement de voirie	Commune	338
S01	Amenagement de carrefour	Commune	293



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

CHABONS Nord

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
arrêté à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2025



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAd : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBD : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UBD : Zone de groupement bâtis ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- LGV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDC : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAd : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Aa1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- Aa2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- Af : Secteur champs de Foire de Beaucroissant
- AI - Aia - Aib : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanovierie de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nes : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel
- NL : Secteur d'activités de loisirs
- Nla : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanovierie de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Permiane

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

- Projets :
- Orientation d'aménagement et de programmation
 - Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
 - Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservé pour l'habitat ERS.10.LLS
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%
- Taux de logements sociaux exigé au minimum
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%
- Taux de logements sociaux exigé au minimum

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Onémière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bâti dur
- Bâti léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles
- Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :
- Stationnement bâti ancien

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	1520
02	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	792
03	Création d'un aménagement hydraulique - traitement des eaux usées	SM eau et assainissement	25992
04	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	2921
05	Création d'un aménagement hydraulique - traitement des eaux usées	SM eau et assainissement	32075
06	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	4665
07	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	19607
08	Aménagement de voirie - trottoir	Commune	301
10	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	1349
12	Extension du parking de la gare	Commune	16737
S01	Aménagement de carrefour	Commune	76
S02	Aménagement de carrefour	Commune	76



Échelle: 1:5 000
(841x1189mm) au format papier A0

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

CHABONS Sud

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
amplié à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2025

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	1520
02	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	792
04	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	262,1
07	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	19607
08	Amenagement de voirie - trottoir	Commune	301
09	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Communauté de communes	27189
10	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	1349
11	Elargissement de voirie	Commune	554
12	Extension du parking de la gare	Commune	16737
501	Amenagement de carrefour	Commune	76
502	Amenagement de carrefour	Commune	76

Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAd : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBd : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UBd : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UGV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- UI BDC : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDCc : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAd : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BDC : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 3)
- AUI BDCc : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BDCc : Zone économique de Bievre Dauphine 3 à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- AF : Secteur champs de Foire de Beaucroissant
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
- Al - Ala - Alb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nes : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmézie

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'Aménagement global

Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques

Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement

Hauteur type 1

Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat
- Secteur de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelle
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bâti dur
- Bâti léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles

Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :

- Stationnement bâti ancien



0 50 100 Mètres
Échelle : 1/5 000
(841x1189mm) au format papier A0

Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBd : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement résidentielle
- UBd : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- A1 - A1a - A1b : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanels/labs de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement

- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour Thabait ERS, IOLIS
- Secteur de mobilité sociale LS.15.25%
- Secteur engagé au minimum
- Taux de logements locaux
- Taux de logements sociaux



Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COLOMBE Nord

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

Échelle : 1/5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines complémentaires
- AUB - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD1 : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
- AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3 : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Ns1 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- Ns2 : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

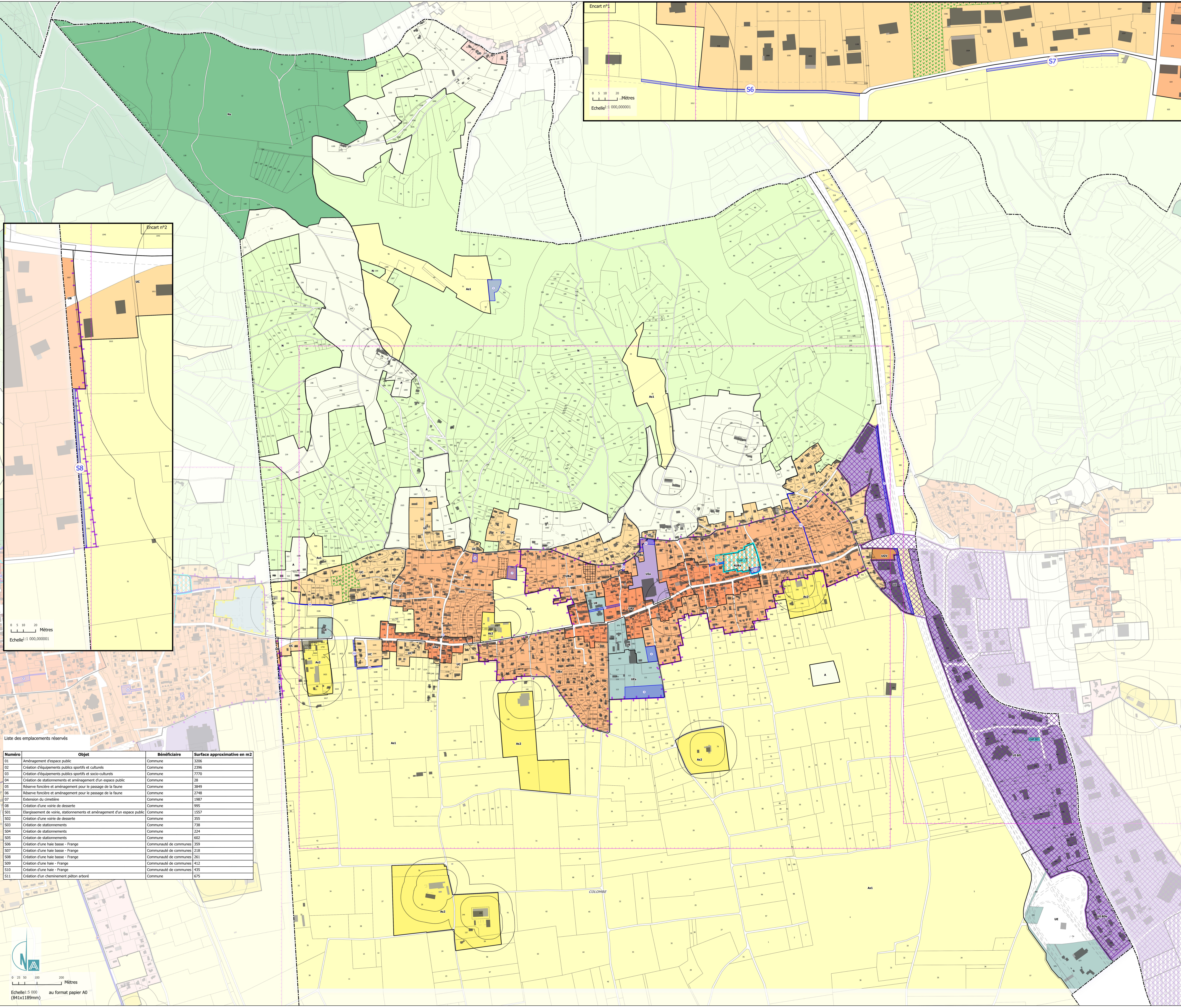
Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activité économique
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanels/labs de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmelle

Divers :

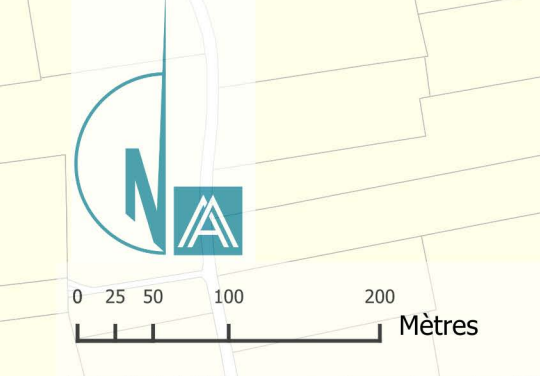
- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles
- 30 mètres
- 100 mètres
- Stationnement bâti ancien

Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :



Liste des emplacements réservés

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Aménagement d'espace public	Commune	2396
02	Création d'équipements publics sportifs et culturels	Commune	2396
03	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	7770
04	Création de stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	28
05	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	3849
06	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	2748
07	Extension du cimetière	Commune	1287
08	Création d'une voirie de desserte	Commune	995
S01	Élargissement de voirie, stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	1557
S02	Création d'une voirie de desserte	Commune	355
S03	Création de stationnements	Commune	738
S04	Création de stationnements	Commune	224
S05	Création de stationnements	Commune	602
S06	Création d'une halte basse - Frange	Communauté de communes	359
S07	Création d'une halte basse - Frange	Communauté de communes	218
S08	Création d'une halte basse - Frange	Communauté de communes	261
S09	Création d'une halte - Frange	Communauté de communes	412
S10	Création d'une halte - Frange	Communauté de communes	435
S11	Création d'un cheminement piéton arboré	Commune	675



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UUb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UUb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement résidentielle
- UBb : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UGV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- At - Ata - Atb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanecubris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement

- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat ERS, IOLIS
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%
- Taux de logements sociaux
- Taux de logements sociaux

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bâti dur
- Bâti léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles

Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :

- Stationnement bâti ancien

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COLOMBE Sud

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUba - AUbB : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
- AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BDs : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

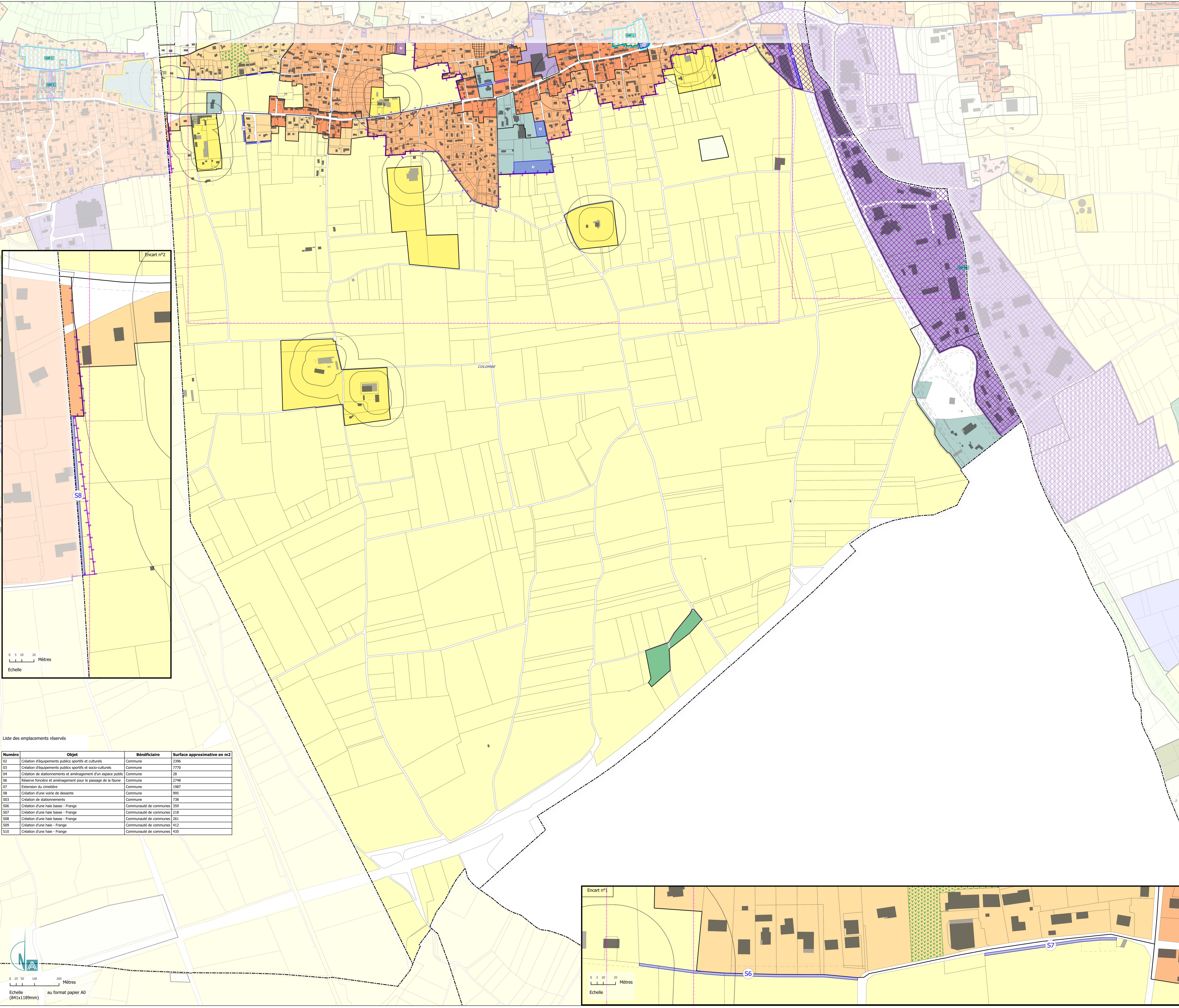
ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- NsS : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

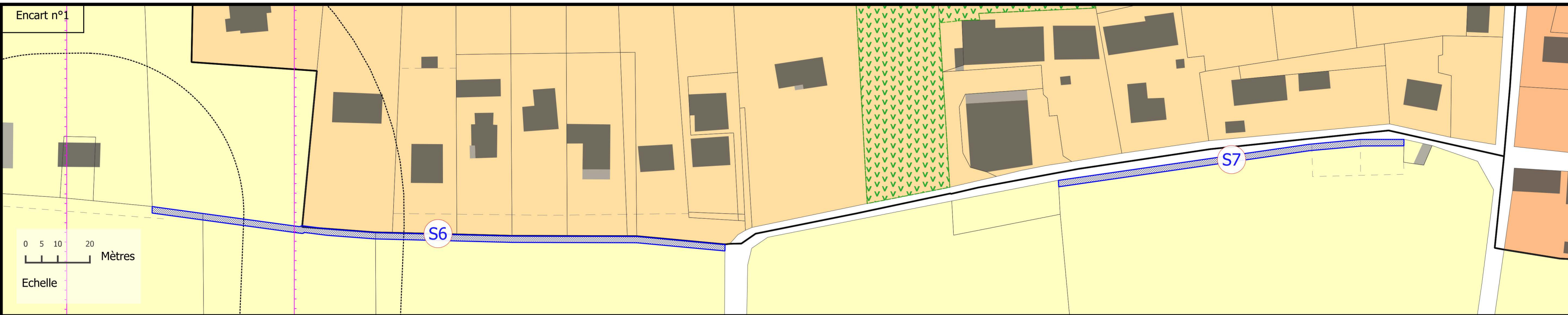
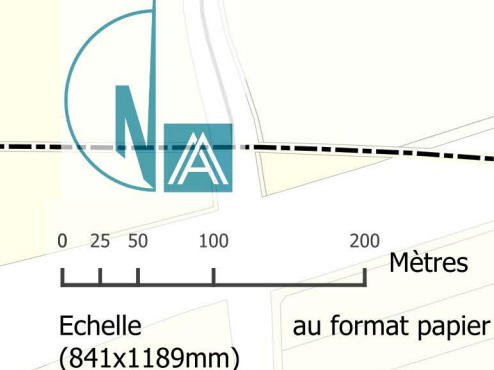
Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activité économique
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanecubris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmelle



Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
02	Création d'équipements publics sportifs et culturels	Commune	2386
03	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	7770
04	Création de stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	28
06	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	2748
07	Extension du cimetière	Commune	1987
08	Création d'une voirie de desserte	Commune	995
093	Création de stationnements	Commune	738
506	Création d'une haie basse - Frange	Communauté de communes	359
507	Création d'une haie basse - Frange	Communauté de communes	218
508	Création d'une haie basse - Frange	Communauté de communes	261
509	Création d'une haie - Frange	Communauté de communes	412
510	Création d'une haie - Frange	Communauté de communes	435



L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION CRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER AMENER PARTAGER

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

Zones urbaines mixtes à vocation principale

Zones urbaines mixtes à vocation principale

	UA - UAa - UAb	: Zone de centralité urbaine
	UB - UBa - UBb	: Zone de confortment des centralités urbaines destinées à être denses
	UBa	: Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
	UBb	: Zone de groupement bâtis ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

UC	: Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
UD	: Zone du parc photovoltaïque
UGV	: Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
UT - Uta - Utb - Utc	: Zone économique dédiée
UT BD	: Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
UT BDs	: Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
UT BDc	: Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitants
à urbaniser

	AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
	AUa - AUab : Zone à urbaniser des centralités urbaines
	AUb - AUba - AUbb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
	AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

	AUJ	: Zone économique à urbaniser
	AUJa	: Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
	AUJ BD3	: Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
	AUJ BDc	: Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
	AUJ BD3s	: Zone économique de Bièvre Dauphine 3 à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

Zones agricoles

A	: Zone agricole
AS1	: Secteur agricole sensible/inconstructible
AS2	: Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
AF	: Secteur champs de Foire de Beaucaumont

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

AI - Ala - Alb	: Secteur d'activité économique
AC	: Secteur de cabanets/labris de chasse ou de pêche
AGV - AGV1	: Secteur des gens du voyage
AR - AR1	: Secteur champs de Foire de Beaucaumont - restauration
AE	: Secteur d'entreprise de travaux agricoles

Zones naturelles

N	: Zone naturelle
Ns	: Secteur naturel sensible inconstructible
Nes	: Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

NL	: Secteur d'activités de loisirs
Nla	: Secteur d'activité économique
NC	: Secteur de cabanaires/labris de chasse ou de pêche
NT	: Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
NP	: Secteur de la Chapelle de Parménie

-  Orientation d'aménagement et de programmation
-  Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
-  Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global

Divers

 Espaces urbains cultivés
 Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
 Secteur lié à l'exploitation du sol du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
 Limite communale
 Parcellaire
 Cimetière
 Espace préférentiel de développement
 Cours d'eau permanent

Emplacements réservés et servitudes :

Le diagramme illustre le processus de calcul du nombre de logements sociaux à construire. Il est structuré en deux colonnes de boîtes rectangulaires, avec des flèches indiquant le flux de l'information et des calculs.

- Colonne de gauche (Données d'entrée) :**
 - Boîte 1 (bleue) : "Emplacement réservé".
 - Boîte 2 (bleue) : "Servitude de localisation".
 - Boîte 3 (grise) : "Emplacement réservés p ERS,10LLS".
 - Boîte 4 (rouge) : "Secteur de mixité sociale LS,15,25%".
- Colonne de droite (Calculs et Résultat) :**
 - Boîte 5 (bleue) : "Nombre produits".
 - Boîte 6 (bleue) : "Taux de mixité sociale".
 - Boîte 7 (bleue) : "Nombre de logements sociaux à construire".

Les flèches indiquent les opérations :

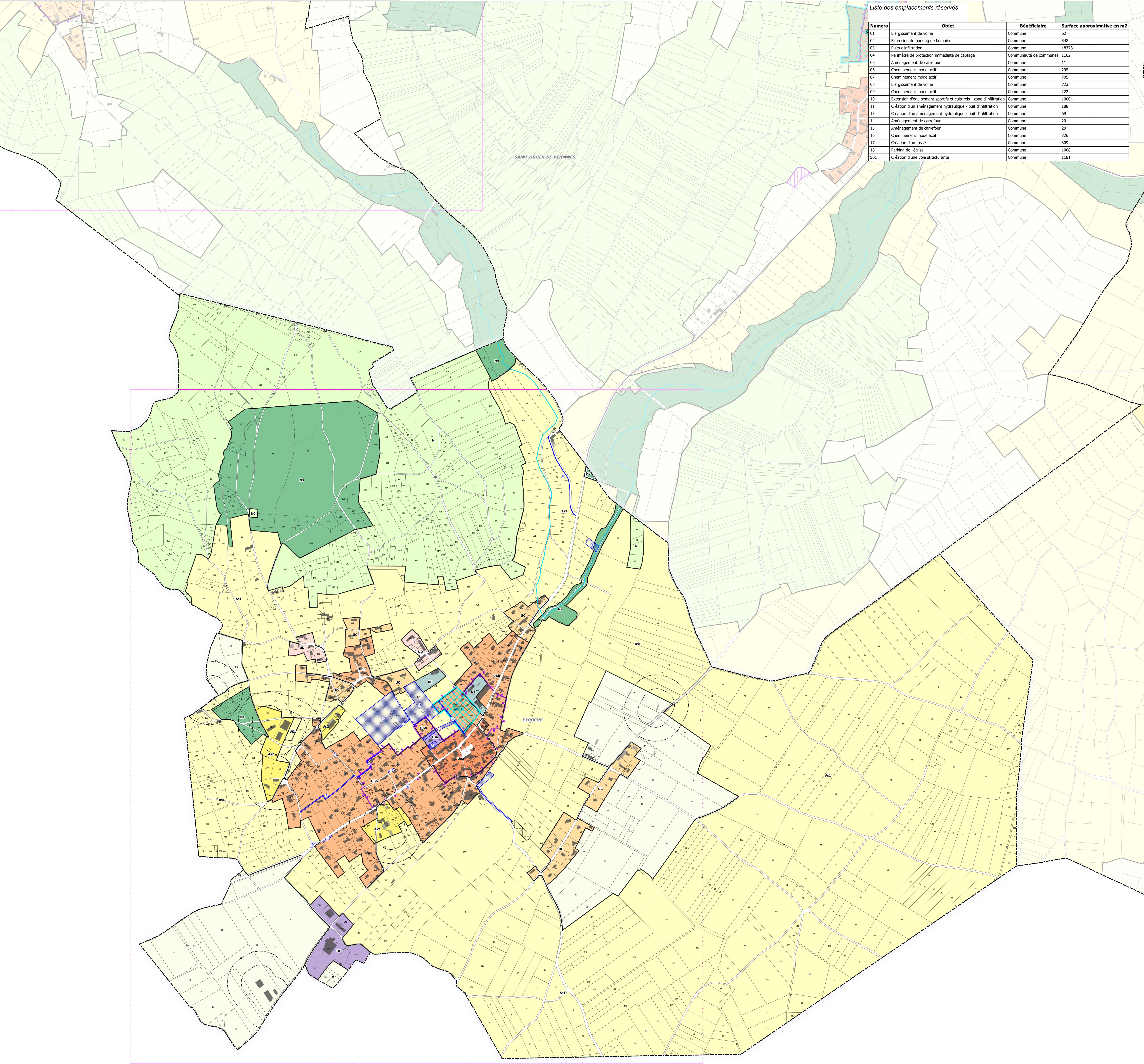
- Une flèche descendante relie la boîte 1 à la boîte 2.
- Une flèche descendante relie la boîte 2 à la boîte 3.
- Une flèche descendante relie la boîte 3 à la boîte 5.
- Une flèche descendante relie la boîte 4 à la boîte 5.
- Une flèche descendante relie la boîte 5 à la boîte 6.
- Une flèche descendante relie la boîte 6 à la boîte 7.
- Une flèche descendante relie la boîte 7 à la boîte 3.

Règles spécifiques liées

 Stationnement bâti ancien

Liste des emplacements réservés

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Elargissement de voirie	Commune	62
02	Extension du parking de la mairie	Commune	548
03	Puits d'infiltration	Commune	18378
04	Réinfraie de protection immédiate de captage	Communauté de communes	1102
05	Aménagement de carrefour	Commune	11
06	Cheminement mode actif	Commune	295
07	Cheminement mode actif	Commune	705
08	Elargissement de voirie	Commune	723
09	Cheminement mode actif	Commune	222
10	Création d'équipement sportif et culturels - zone d'infiltration	Commune	10094
11	Création d'un aménagement hydraulique - puit d'infiltration	Commune	188
13	Création d'un aménagement hydraulique - puit d'infiltration	Commune	69
14	Aménagement de carrefour	Commune	20
15	Aménagement de carrefour	Commune	20
16	Cheminement mode actif	Commune	326
17	Création d'un fossé	Commune	309
18	Parking de l'église	Commune	1008
S01	Création d'une voie structurante	Commune	3181



L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER AMENER PARTAGER

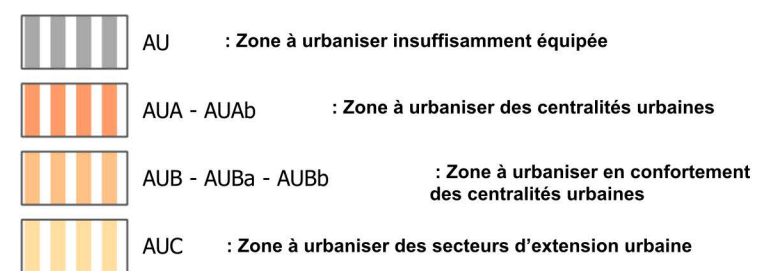
Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :

Le Président :

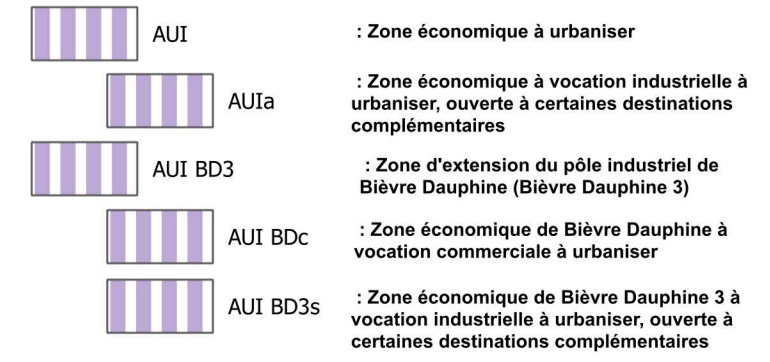
Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025

ZONES A URBANISER

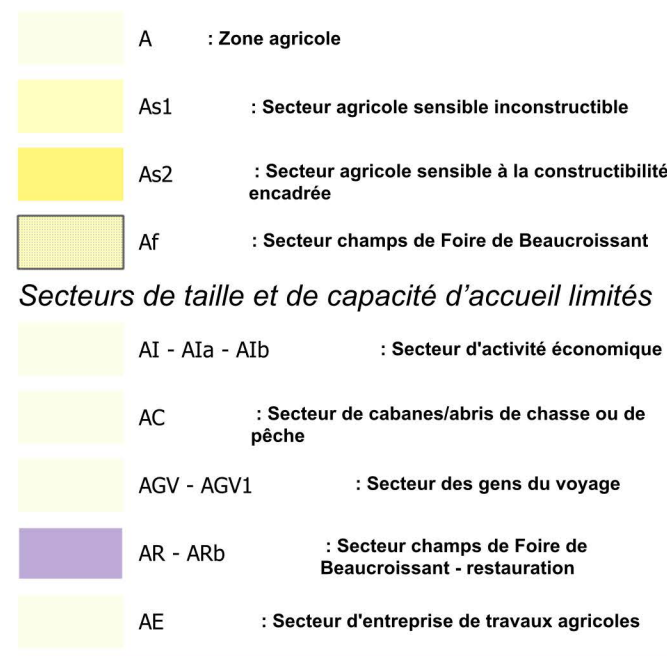
Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat



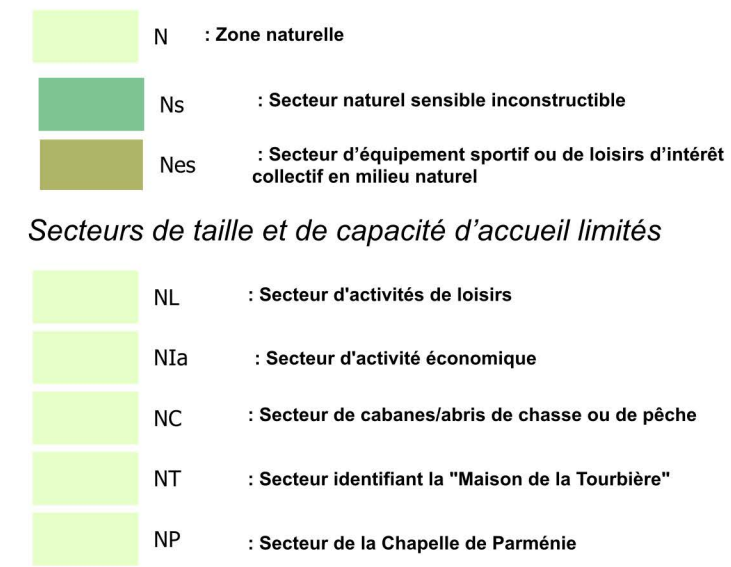
Zones dédiées à urbaniser



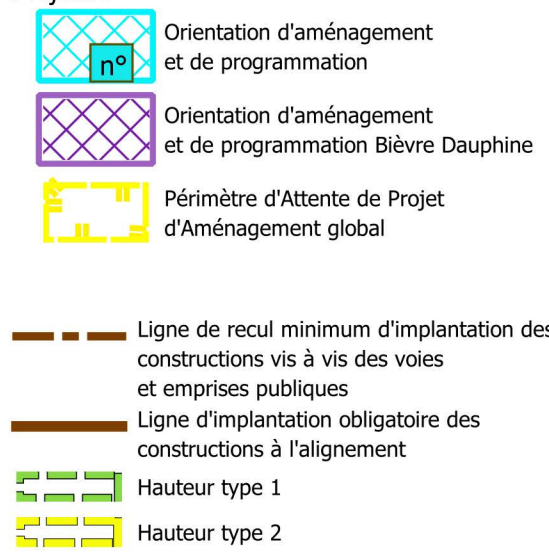
Zones agricoles



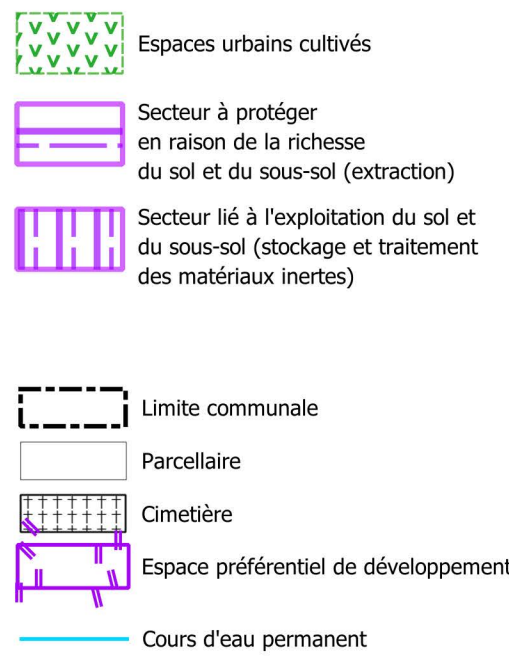
Zones naturelles



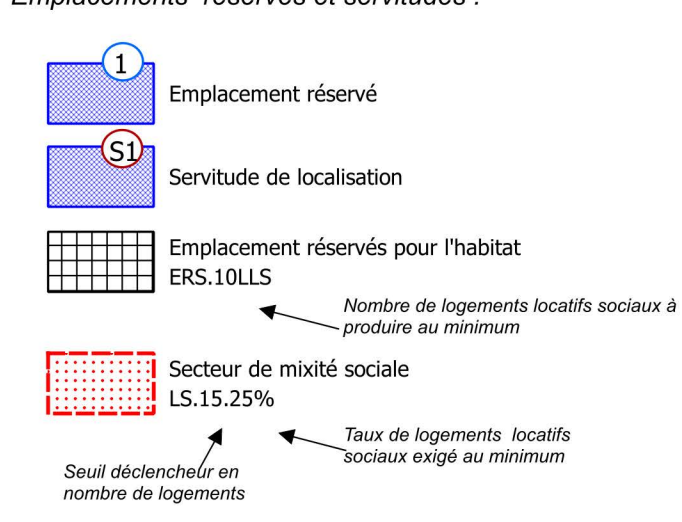
Projets :



Divers :

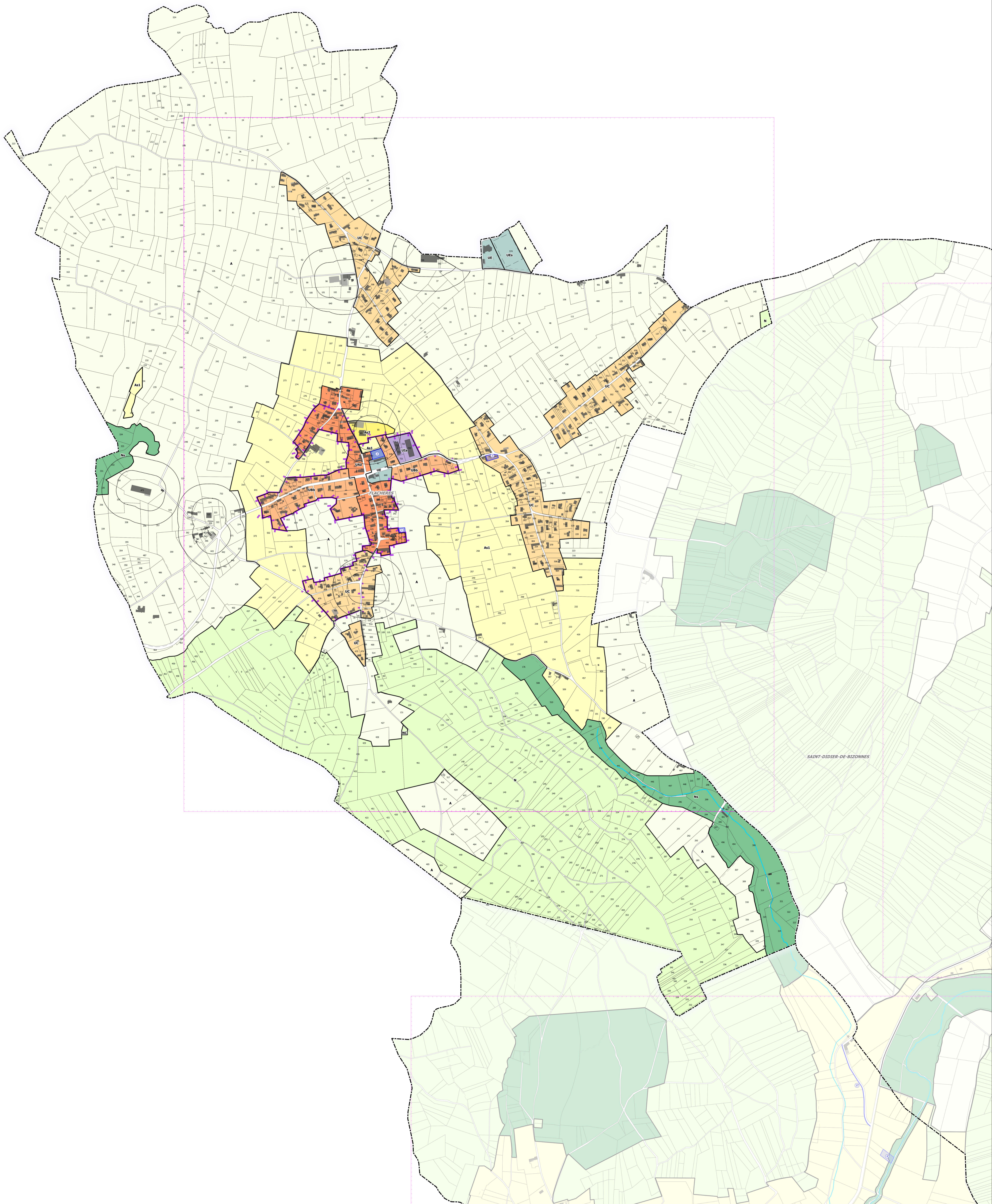


**Règles spécifiques liées
aux stationnements motorisés :**



Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Extension du cimetière	Commune	393
02	Extension d'équipements publics scolaires	Commune	1205
03	Arrêt de bus	Commune	688



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement performante
- UBb : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones dédiées à urbaniser

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDC : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- A1 - A1a - A1b : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUBa - AUJB : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Ns1 : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NLa : Secteur d'activités économiques
- NC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parménie

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelle
- Ormeillerie
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat GR2-UGLS
- Secteur de mixité sociale LS15.25%
- Bât dur
- Bât léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles
- Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :
- Stationnement bât ancien



Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

IZEAUX Nord

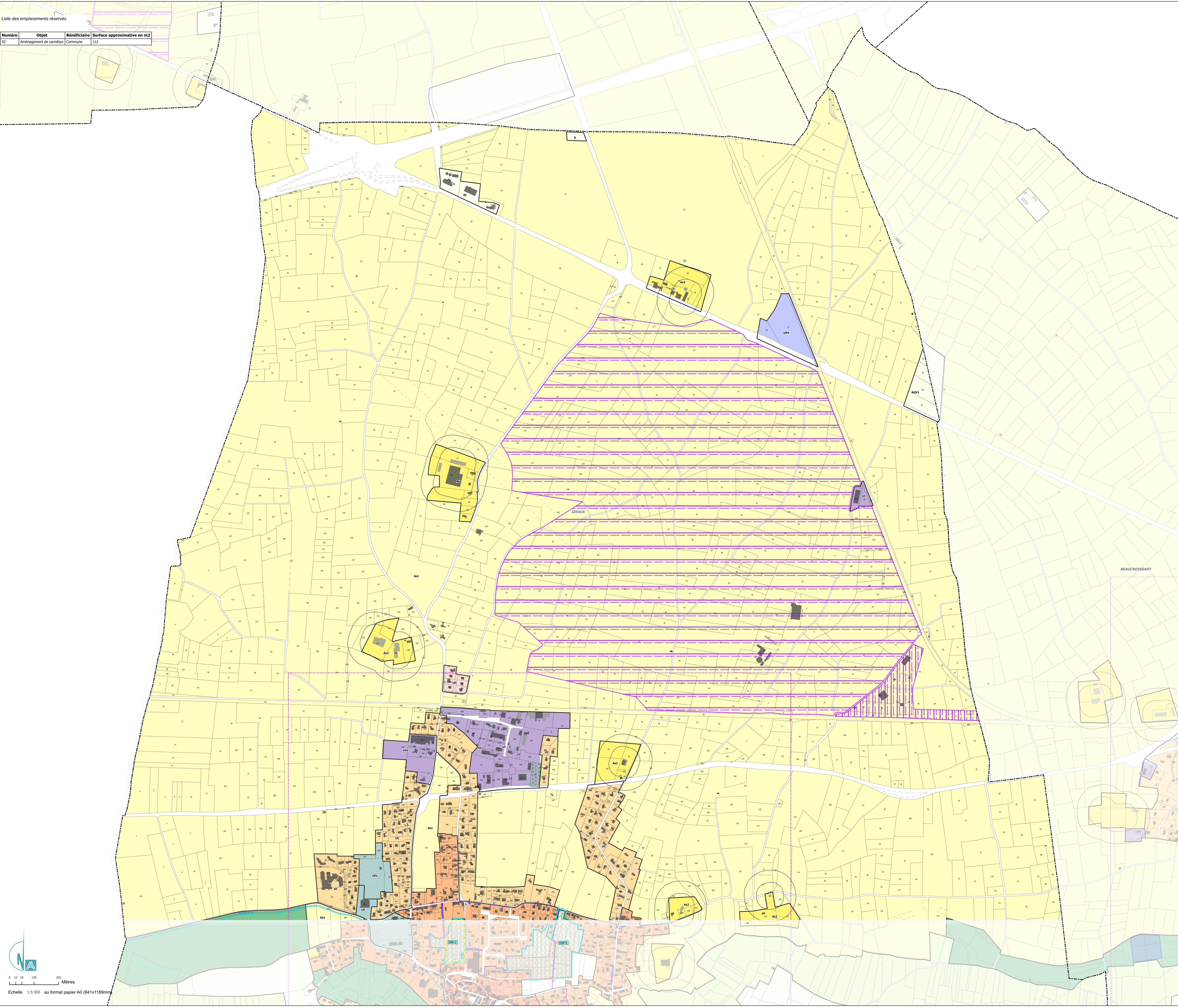
Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGF/Cadastre © 2025



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement résidentielle
- UBb : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones dédiées à urbaniser

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDC : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- AF : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- AI - AIs - AIsb : Secteur d'activités économique
- AC : Secteur de cabanels/aires de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprises de travaux agricoles

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUbs - AUbB : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nss : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NLa : Secteur d'activités économique
- NC : Secteur de cabanels/aires de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parménie

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bât dur
- Bât léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles
- Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :
- Stationnement bât ancien

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat GRS, UIUS
- Nombre de logements locatifs accueillis à l'habitat individuel
- Secteur de mixité sociale LS15,25%
- Taux de logements accueillis locatifs engagés au minimum

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Extension du cimetière	Commune	2139
01	Extension du cimetière	Commune	4471
02	Aménagement de carrefour	Commune	112
03	Aménagement de carrefour	Commune	156
07	Aménagement de carrefour	Commune	43
08	Élargissement de voirie et stationnements	Commune	401
12	Création d'une voie de retournement	Communauté de communes	346
13	Création d'une voie d'accès	Commune	690
14	Création d'une voie de desserte	Commune	401
15	Élargissement de la voirie pour sécuriser le carrefour	Commune	25



Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

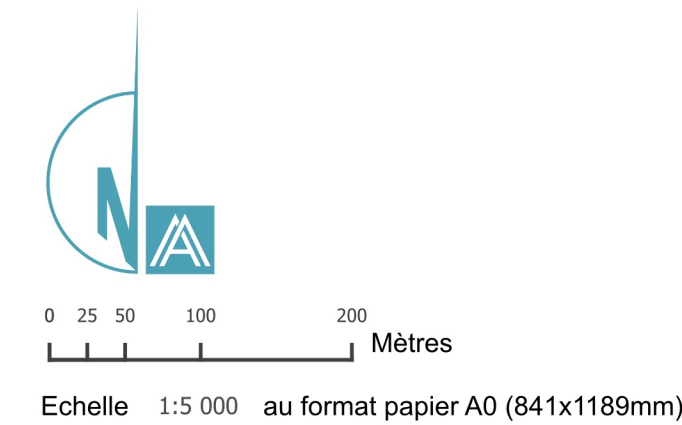
IZEAUX Sud

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UBb : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones dédiées à urbaniser

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bievre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDC : Secteur espace économique Bievre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- At - Ata - Atb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUBa - AUJb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bievre Dauphine (Bievre Dauphine 3)
- AUI BDC : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3s : Zone économique de Bievre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Ns1 : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activité économique
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmée

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bievre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat GR2, GR3, GR4, GR5, GR6, GR7, GR8, GR9, GR10, GR11, GR12, GR13, GR14, GR15, GR16, GR17, GR18, GR19, GR20, GR21, GR22, GR23, GR24, GR25, GR26, GR27, GR28, GR29, GR30, GR31, GR32, GR33, GR34, GR35, GR36, GR37, GR38, GR39, GR40, GR41, GR42, GR43, GR44, GR45, GR46, GR47, GR48, GR49, GR50, GR51, GR52, GR53, GR54, GR55, GR56, GR57, GR58, GR59, GR60, GR61, GR62, GR63, GR64, GR65, GR66, GR67, GR68, GR69, GR70, GR71, GR72, GR73, GR74, GR75, GR76, GR77, GR78, GR79, GR80, GR81, GR82, GR83, GR84, GR85, GR86, GR87, GR88, GR89, GR90, GR91, GR92, GR93, GR94, GR95, GR96, GR97, GR98, GR99, GR100, GR101, GR102, GR103, GR104, GR105, GR106, GR107, GR108, GR109, GR110, GR111, GR112, GR113, GR114, GR115, GR116, GR117, GR118, GR119, GR120, GR121, GR122, GR123, GR124, GR125, GR126, GR127, GR128, GR129, GR130, GR131, GR132, GR133, GR134, GR135, GR136, GR137, GR138, GR139, GR140, GR141, GR142, GR143, GR144, GR145, GR146, GR147, GR148, GR149, GR150, GR151, GR152, GR153, GR154, GR155, GR156, GR157, GR158, GR159, GR160, GR161, GR162, GR163, GR164, GR165, GR166, GR167, GR168, GR169, GR170, GR171, GR172, GR173, GR174, GR175, GR176, GR177, GR178, GR179, GR180, GR181, GR182, GR183, GR184, GR185, GR186, GR187, GR188, GR189, GR190, GR191, GR192, GR193, GR194, GR195, GR196, GR197, GR198, GR199, GR200, GR201, GR202, GR203, GR204, GR205, GR206, GR207, GR208, GR209, GR210, GR211, GR212, GR213, GR214, GR215, GR216, GR217, GR218, GR219, GR220, GR221, GR222, GR223, GR224, GR225, GR226, GR227, GR228, GR229, GR230, GR231, GR232, GR233, GR234, GR235, GR236, GR237, GR238, GR239, GR240, GR241, GR242, GR243, GR244, GR245, GR246, GR247, GR248, GR249, GR250, GR251, GR252, GR253, GR254, GR255, GR256, GR257, GR258, GR259, GR260, GR261, GR262, GR263, GR264, GR265, GR266, GR267, GR268, GR269, GR270, GR271, GR272, GR273, GR274, GR275, GR276, GR277, GR278, GR279, GR280, GR281, GR282, GR283, GR284, GR285, GR286, GR287, GR288, GR289, GR290, GR291, GR292, GR293, GR294, GR295, GR296, GR297, GR298, GR299, GR300, GR301, GR302, GR303, GR304, GR305, GR306, GR307, GR308, GR309, GR310, GR311, GR312, GR313, GR314, GR315, GR316, GR317, GR318, GR319, GR320, GR321, GR322, GR323, GR324, GR325, GR326, GR327, GR328, GR329, GR330, GR331, GR332, GR333, GR334, GR335, GR336, GR337, GR338, GR339, GR340, GR341, GR342, GR343, GR344, GR345, GR346, GR347, GR348, GR349, GR350, GR351, GR352, GR353, GR354, GR355, GR356, GR357, GR358, GR359, GR360, GR361, GR362, GR363, GR364, GR365, GR366, GR367, GR368, GR369, GR370, GR371, GR372, GR373, GR374, GR375, GR376, GR377, GR378, GR379, GR380, GR381, GR382, GR383, GR384, GR385, GR386, GR387, GR388, GR389, GR390, GR391, GR392, GR393, GR394, GR395, GR396, GR397, GR398, GR399, GR400, GR401, GR402, GR403, GR404, GR405, GR406, GR407, GR408, GR409, GR410, GR411, GR412, GR413, GR414, GR415, GR416, GR417, GR418, GR419, GR420, GR421, GR422, GR423, GR424, GR425, GR426, GR427, GR428, GR429, GR430, GR431, GR432, GR433, GR434, GR435, GR436, GR437, GR438, GR439, GR440, GR441, GR442, GR443, GR444, GR445, GR446, GR447, GR448, GR449, GR450, GR451, GR452, GR453, GR454, GR455, GR456, GR457, GR458, GR459, GR460, GR461, GR462, GR463, GR464, GR465, GR466, GR467, GR468, GR469, GR470, GR471, GR472, GR473, GR474, GR475, GR476, GR477, GR478, GR479, GR480, GR481, GR482, GR483, GR484, GR485, GR486, GR487, GR488, GR489, GR490, GR491, GR492, GR493, GR494, GR495, GR496, GR497, GR498, GR499, GR500, GR501, GR502, GR503, GR504, GR505, GR506, GR507, GR508, GR509, GR510, GR511, GR512, GR513, GR514, GR515, GR516, GR517, GR518, GR519, GR520, GR521, GR522, GR523, GR524, GR525, GR526, GR527, GR528, GR529, GR530, GR531, GR532, GR533, GR534, GR535, GR536, GR537, GR538, GR539, GR540, GR541, GR542, GR543, GR544, GR545, GR546, GR547, GR548, GR549, GR550, GR551, GR552, GR553, GR554, GR555, GR556, GR557, GR558, GR559, GR560, GR561, GR562, GR563, GR564, GR565, GR566, GR567, GR568, GR569, GR570, GR571, GR572, GR573, GR574, GR575, GR576, GR577, GR578, GR579, GR580, GR581, GR582, GR583, GR584, GR585, GR586, GR587, GR588, GR589, GR590, GR591, GR592, GR593, GR594, GR595, GR596, GR597, GR598, GR599, GR600, GR601, GR602, GR603, GR604, GR605, GR606, GR607, GR608, GR609, GR610, GR611, GR612, GR613, GR614, GR615, GR616, GR617, GR618, GR619, GR620, GR621, GR622, GR623, GR624, GR625, GR626, GR627, GR628, GR629, GR630, GR631, GR632, GR633, GR634, GR635, GR636, GR637, GR638, GR639, GR640, GR641, GR642, GR643, GR644, GR645, GR646, GR647, GR648, GR649, GR650, GR651, GR652, GR653, GR654, GR655, GR656, GR657, GR658, GR659, GR660, GR661, GR662, GR663, GR664, GR665, GR666, GR667, GR668, GR669, GR670, GR671, GR672, GR673, GR674, GR675, GR676, GR677, GR678, GR679, GR680, GR681, GR682, GR683, GR684, GR685, GR686, GR687, GR688, GR689, GR690, GR691, GR692, GR693, GR694, GR695, GR696, GR697, GR698, GR699, GR700, GR701, GR702, GR703, GR704, GR705, GR706, GR707, GR708, GR709, GR710, GR711, GR712, GR713, GR714, GR715, GR716, GR717, GR718, GR719, GR720, GR721, GR722, GR723, GR724, GR725, GR726, GR727, GR728, GR729, GR730, GR731, GR732, GR733, GR734, GR735, GR736, GR737, GR738, GR739, GR740, GR741, GR742, GR743, GR744, GR745, GR746, GR747, GR748, GR749, GR750, GR751, GR752, GR753, GR754, GR755, GR756, GR757, GR758, GR759, GR760, GR761, GR762, GR763, GR764, GR765, GR766, GR767, GR768, GR769, GR770, GR771, GR772, GR773, GR774, GR775, GR776, GR777, GR778, GR779, GR780, GR781, GR782, GR783, GR784, GR785, GR786, GR787, GR788, GR789, GR790, GR791, GR792, GR793, GR794, GR795, GR796, GR797, GR798, GR799, GR800, GR801, GR802, GR803, GR804, GR805, GR806, GR807, GR808, GR809, GR810, GR811, GR812, GR813, GR814, GR815, GR816, GR817, GR818, GR819, GR820, GR821, GR822, GR823, GR824, GR825, GR826, GR827, GR828, GR829, GR830, GR831, GR832, GR833, GR834, GR835, GR836, GR837, GR838, GR839, GR840, GR841, GR842, GR843, GR844, GR845, GR846, GR847, GR848, GR849, GR850, GR851, GR852, GR853, GR854, GR855, GR856, GR857, GR858, GR859, GR860, GR861, GR862, GR863, GR864, GR865, GR866, GR867, GR868, GR869, GR870, GR871, GR872, GR873, GR874, GR875, GR876, GR877, GR878, GR879, GR880, GR881, GR882, GR883, GR884, GR885, GR886, GR887, GR888, GR889, GR890, GR891, GR892, GR893, GR894, GR895, GR896, GR897, GR898, GR899, GR900, GR901, GR902, GR903, GR904, GR905, GR906, GR907, GR908, GR909, GR910, GR911, GR912, GR913, GR914, GR915, GR916, GR917, GR918, GR919, GR920, GR921, GR922, GR923, GR924, GR925, GR926, GR927, GR928, GR929, GR930, GR931, GR932, GR933, GR934, GR935, GR936, GR937, GR938, GR939, GR940, GR941, GR942, GR943, GR944, GR945, GR946, GR947, GR948, GR949, GR950, GR951, GR952, GR953, GR954, GR955, GR956, GR957, GR958, GR959, GR960, GR961, GR962, GR963, GR964, GR965, GR966, GR967, GR968, GR969, GR970, GR971, GR972, GR973, GR974, GR975, GR976, GR977, GR978, GR979, GR980, GR981, GR982, GR983, GR984, GR985, GR986, GR987, GR988, GR989, GR990, GR991, GR992, GR993, GR994, GR995, GR996, GR997, GR998, GR999, GR1000, GR1001, GR1002, GR1003, GR1004, GR1005, GR1006, GR1007, GR1008, GR1009, GR1010, GR1011, GR1012, GR1013, GR1014, GR1015, GR1016, GR1017, GR1018, GR1019, GR1020, GR1021, GR1022, GR1023, GR1024, GR1025, GR1026, GR1027, GR1028, GR1029, GR1030, GR1031, GR1032, GR1033, GR1034, GR1035, GR1036, GR1037, GR1038, GR1039, GR1040, GR1041, GR1042, GR1043, GR1044, GR1045, GR1046, GR1047, GR1048, GR1049, GR1050, GR1051, GR1052, GR1053, GR1054, GR1055, GR1056, GR1057, GR1058, GR1059, GR1060, GR1061, GR1062, GR1063, GR1064, GR1065, GR1066, GR1067, GR1068, GR1069, GR1070, GR1071, GR1072, GR1073, GR1074, GR1075, GR1076, GR1077, GR1078, GR1079, GR1080, GR1081, GR1082, GR1083, GR1084, GR1085, GR1086, GR1087, GR1088, GR1089, GR1090, GR1091, GR1092, GR1093, GR1094, GR1095, GR1096, GR1097, GR1098, GR1099, GR1100, GR1101, GR1102, GR1103, GR1104, GR1105, GR1106, GR1107, GR1108, GR1109, GR1110, GR1111, GR1112, GR1113, GR1114, GR1115, GR1116, GR1117, GR1118, GR1119, GR1120, GR1121, GR1122, GR1123, GR1124, GR1125, GR1126, GR1127, GR1128, GR1129, GR1130, GR1131, GR1132, GR1133, GR1134, GR1135, GR1136, GR1137, GR1138, GR1139, GR1140, GR1141, GR1142, GR1143, GR1144, GR1145, GR1146, GR1147, GR1148, GR1149, GR1150, GR1151, GR1152, GR1153, GR1154, GR1155, GR1156, GR1157, GR1158, GR1159, GR1160, GR1161, GR1162, GR1163, GR1164, GR1165, GR1166, GR1167, GR1168, GR1169, GR1170, GR1171, GR1172, GR1173, GR1174, GR1175, GR1176, GR1177, GR1178, GR1179, GR1180, GR1181, GR1182, GR1183, GR1184, GR1185, GR1186, GR1187, GR1188, GR1189, GR1190, GR1191, GR1192, GR1193, GR1194, GR1195, GR1196, GR1197, GR1198, GR1199, GR1200, GR1201, GR1202, GR1203, GR1204, GR1205, GR1206, GR1207, GR1208, GR1209, GR1210, GR1211, GR1212, GR1213, GR1214, GR1215, GR1216, GR1217, GR1218, GR1219, GR1220, GR1221, GR1222, GR1223, GR1224, GR1225, GR1226, GR1227, GR1228, GR1229, GR1230, GR1231, GR1232, GR1233, GR1234, GR1235, GR1236, GR1237, GR1238, GR1239, GR1240, GR1241, GR1242, GR1243, GR1244, GR1245, GR1246, GR1247, GR1248, GR1249, GR1250, GR1251, GR1252, GR1253, GR1254, GR1255, GR1256, GR1257, GR1258, GR1259, GR1260, GR1261, GR1262, GR1263, GR1264, GR1265, GR1266, GR1267, GR1268, GR1269, GR1270, GR1271, GR1272, GR1273, GR1274, GR1275, GR1276, GR1277, GR1278, GR1279, GR1280, GR1281, GR1282, GR1283, GR1284, GR1285, GR1286, GR1287, GR1288, GR1289, GR1290, GR1291, GR1292, GR1293, GR1294, GR1295, GR1296, GR1297, GR1298, GR1299, GR1300, GR1301, GR1302, GR1303, GR1304, GR1305, GR1306, GR1307, GR1308, GR1309, GR1310, GR1311, GR1312, GR1313, GR1314, GR1315, GR1316, GR1317, GR1318, GR1319, GR1320, GR1321, GR1322, GR1323, GR1324, GR1325, GR1326, GR1327, GR1328, GR1329, GR1330, GR1331, GR1332, GR1333, GR1334, GR1335, GR1336, GR1337, GR1338, GR1339, GR1340, GR1341, GR1342, GR1343, GR1344, GR1345, GR1346, GR1347, GR1348, GR1349, GR1350, GR1351, GR1352, GR1353, GR1354, GR1355, GR1356, GR1357, GR1358, GR1359, GR1360, GR1361, GR1362, GR1363, GR1364, GR1365, GR1366, GR1367, GR1368, GR1369, GR1370, GR1371, GR1372, GR1373, GR1374, GR1375, GR1376, GR1377, GR1378, GR1379, GR1380, GR1381, GR1382, GR1383, GR1384, GR1385, GR1386, GR1387, GR1388, GR1389, GR1390, GR1391, GR1392, GR1393, GR1394, GR1395, GR1396, GR1397, GR1398, GR1399, GR1400, GR1401, GR1402, GR1403, GR1404, GR1405, GR1406, GR1407, GR1408, GR1409, GR1410, GR1411, GR1412, GR1413, GR1414, GR1415, GR1416, GR1417, GR1418, GR1419, GR1420, GR1421, GR1422, GR1423, GR1424, GR1425, GR1426, GR1427, GR1428, GR1429, GR1430, GR1431, GR1432, GR1433, GR1434, GR1435, GR1436, GR1437, GR1438, GR1439, GR1440, GR1441, GR1442, GR1443, GR1444, GR1445, GR1446, GR1447, GR1448, GR1449, GR1450, GR1451, GR1452, GR1453, GR1454, GR1455, GR1456, GR1457, GR1458, GR1459, GR1460, GR1461, GR1462, GR1463, GR1464, GR1465, GR1466, GR1467, GR1468, GR1469, GR1470, GR1471, GR1472, GR1473, GR1474, GR1475, GR1476, GR1477, GR1478, GR1479, GR1480, GR1481, GR1482, GR1483, GR1484, GR1485, GR1486, GR1487, GR1488, GR1489, GR1490, GR1491, GR1492, GR1493, GR1494, GR1495, GR1496, GR1497, GR1498, GR1499, GR1500, GR1501, GR1502, GR1503, GR1504, GR1505, GR1506, GR1507, GR1508, GR1509, GR1510, GR1511, GR1512, GR1513, GR1514, GR1515, GR1516, GR1517, GR1518, GR1519, GR1520, GR1521, GR1522, GR1523, GR1524, GR1525, GR1526, GR1527, GR1528, GR1529, GR1530, GR1531, GR1532, GR1533, GR1534, GR1535, GR1536, GR1537, GR1538, GR1539, GR1540, GR1541, GR1542, GR1543, GR1544, GR1545, GR1546, GR1547, GR1548, GR1549, GR1550, GR1551, GR1552, GR1553, GR1554, GR1555, GR1556, GR1557, GR1558, GR1559, GR1560, GR1561, GR1562, GR1563, GR1564, GR1565, GR1566, GR1567, GR1568, GR1569, GR1570, GR1571, GR1572, GR1573, GR1574, GR1575, GR1576, GR1577, GR1578, GR1579, GR1580, GR1581, GR1582, GR1583, GR1584, GR1585, GR1586, GR1587, GR1588, GR1589, GR1590, GR1591, GR1592, GR1593, GR1594, GR1595, GR1596, GR1597, GR1598, GR1599, GR1600, GR1601, GR1602, GR1603, GR1604, GR1605, GR1606, GR1607, GR1608, GR1609, GR1610, GR1611, GR1612, GR1613, GR1614, GR1615, GR1616, GR1617, GR1618, GR1619, GR1620, GR1621, GR1622, GR1623, GR1624, GR1625, GR1626, GR1627, GR1628, GR1629, GR1630, GR1631, GR1632, GR1633, GR1634, GR1635, GR1636, GR1637, GR1638, GR1639, GR1640, GR1641, GR1642, GR1643, GR1644, GR1645, GR1646, GR1647, GR1648, GR1649, GR1650, GR1651, GR1652, GR1653, GR1654, GR1655, GR1656, GR1657, GR1658, GR1659, GR1660, GR1661, GR1662, GR1663, GR1664, GR1665, GR1666, GR1667, GR1668, GR1669, GR1670, GR1671, GR1672, GR1673, GR1674, GR1675, GR1676, GR1677, GR1678, GR1679, GR1680, GR1681, GR1682, GR1683, GR1684, GR1685, GR1686, GR1687, GR1688, GR1689, GR1690, GR1691, GR1692, GR1693, GR1694, GR1695, GR1696, GR1697, GR1698, GR1699, GR1700, GR1701, GR1702, GR1703, GR1704, GR1705, GR1706, GR1707, GR1708, GR1709, GR1710, GR1711, GR1712, GR1713, GR1714, GR1715, GR1716, GR1717, GR1718, GR1719, GR1720, GR1721, GR1722, GR1723, GR1724, GR1725, GR1726, GR1727, GR1728, GR1729, GR1730, GR1731, GR1732, GR1733, GR1734, GR1735, GR1736, GR1737, GR1738, GR1739, GR1740, GR1741, GR1742, GR1743, GR1744, GR1745, GR1746, GR1747, GR1748, GR1749, GR1750, GR1751, GR1752, GR1753, GR1754, GR1755, GR1756, GR1757, GR1758, GR1759, GR1760, GR1761, GR1762, GR1763, GR1764, GR1765, GR1766, GR1767, GR1768, GR1769, GR1770, GR1771, GR1772, GR1773, GR1774, GR1775, GR1776, GR1777, GR1778, GR1779, GR1780, GR1781, GR1782, GR1783, GR1784, GR1785, GR1786, GR1787, GR1788, GR1789, GR1790, GR1791, GR1792, GR1793, GR1794, GR1795, GR1796, GR1797, GR1798, GR1799, GR1800, GR1801, GR1802, GR1803, GR1804, GR1805, GR1806, GR1807, GR1808, GR1809, GR1810, GR1811, GR1812, GR1813, GR1814, GR1815, GR1816, GR1817, GR1818, GR1819, GR1820, GR1821, GR1822, GR1823, GR1824, GR1825, GR1826, GR1827, GR1828, GR1829, GR1830, GR1831, GR1832, GR1833, GR1834, GR1835, GR1836, GR1837, GR1838, GR1839, GR1840, GR1841, GR1842, GR1843, GR1844, GR1845, GR1846, GR1847, GR1848, GR1849, GR1850, GR1851, GR1852, GR1853, GR1854, GR1855, GR1856, GR1857, GR1858, GR1859, GR1860, GR1861, GR1862, GR1863, GR1864, GR1865, GR1866, GR1867, GR1868, GR1869, GR1870, GR1871, GR1872, GR1873, GR1874, GR1875, GR1876, GR1877, GR1878, GR1879, GR1880, GR1881, GR1882, GR1883, GR1884, GR1885, GR1886, GR1887, GR1888, GR1889, GR1890, GR1891, GR1892, GR1893, GR1894, GR1895, GR1896, GR1897, GR1898, GR1899, GR1900, GR1901, GR1902, GR190

Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBd : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement résidentielle
- UBd : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones dédiées à urbaniser

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDs : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipements et de services
- UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- At - Ata - Atb : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARD : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AlA - AlAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AlB - AlBa - AlBb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
- AlUa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
- AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
- AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
- AUI BD3s : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Ns1 : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NLa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanels/labris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parmelle

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat GRD-ULIS
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%
- Stationnement réservé

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent

Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :

- Stationnement bât ancien

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

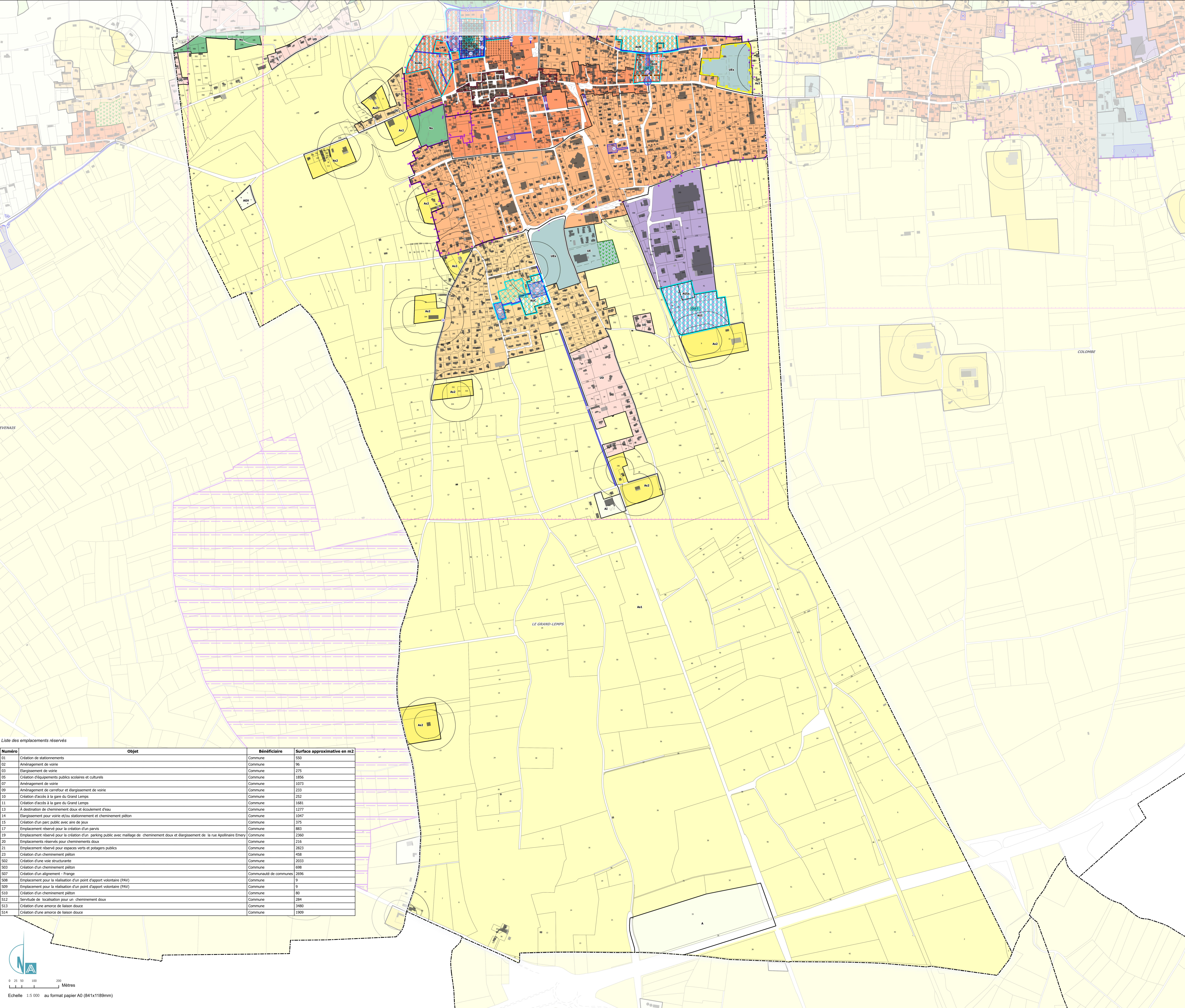
LE GRAND-LEMPs Sud

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Sud en date du :
Le Président :

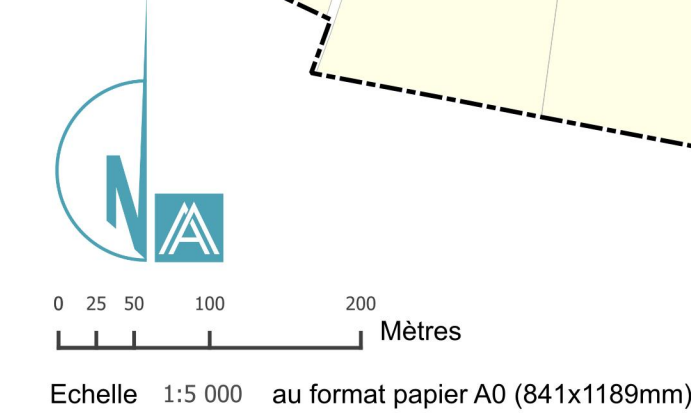


Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création de stationnements	Commune	550
02	Aménagement de voirie	Commune	96
03	Elargissement de voirie	Commune	275
05	Création d'équipements publics scolaires et culturels	Commune	1856
07	Aménagement de voirie	Commune	1073
09	Aménagement de carrefour et élargissement de voirie	Commune	233
10	Création d'accès à la gare du Grand Lemp	Commune	252
11	Création d'accès à la gare du Grand Lemp	Commune	1681
13	A destination de cheminement doux et écoulement d'eau	Commune	1277
14	Elargissement pour voirie et/ou stationnement et cheminement piéton	Commune	1047
15	Création d'un parc public avec aire de jeux	Commune	375
17	Emplacement réservé pour la création d'un parvis	Commune	883
19	Emplacement réservé pour la création d'un parking public avec maillage de cheminement doux et élargissement de la rue Apollinaire Emery	Commune	2360
20	Emplacements réservés pour cheminements doux	Commune	216
21	Emplacement réservé pour espaces verts et potagers publics	Commune	2823
23	Création d'un cheminement piéton	Commune	458
S02	Création d'une voie structurante	Commune	2033
S03	Création d'un cheminement piéton	Commune	698
S07	Création d'un alignement - Frange	Communauté de communes	2696
S08	Emplacement pour la réalisation d'un point d'apport volontaire (PAV)	Commune	9
S09	Emplacement pour la réalisation d'un point d'apport volontaire (PAV)	Commune	9
S10	Création d'un cheminement piéton	Commune	80
S12	Servitude de localisation pour un cheminement doux	Commune	284
S13	Création d'une amorce de liaison douce	Commune	3480
S14	Création d'une amorce de liaison douce	Commune	1909



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

OYEU

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2025



Contour de zone

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale
d'accueil d'habitat

UA - UAa - UAo : Zone de centralité urbaine
UB - UBa - UBo : Zone de confortement des
centralités urbaines destinées à
être densifiées
UBs : Zone d'extension urbaine, majoritairement
résidentielle
UBd : Zone de groupement bâti ou hameaux ou
développement limité

Zones urbaines dédiées

UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
UD : Zone au parc photovoltaïque
UGV : Zone d'équipements et de services
d'intérêt collectif
UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
UI BDa : Secteur espace économique Bièvre Dauphine
secteur d'équipements et de services
UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine
secteur commercial

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat
à urbaniser

AU : Zone à urbaniser suffisamment équipée
AUa - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
AUb - AUba - AUbd : Zone à urbaniser en confortement
des centralités urbaines
AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

AUI : Zone économique à urbaniser
AUIa : Zone économique à vocation industrielle à
urbaniser, ouverte à certaines destinations
complémentaires
AUI BD3 : Zone d'extension du pôle industriel de
Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
AUI BDc : Zone économique de Bièvre Dauphine à
vocation commerciale à urbaniser
AUI BD3c : Zone économique de Bièvre Dauphine 3 à
vocation industrielle à urbaniser, ouverte à
certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle
Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
Nes : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt
collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

NL : Secteur d'activités de loisirs
NLa : Secteur d'activités économiques
NC : Secteur de cabaniers/aires de chasse ou de pêche
NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
NP

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

A : Zone agricole
Aa1 : Secteur agricole sensible inconstructible
Aa2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité
encadrée
Af : Secteur champs de Foie de Beaucaumont

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

A1 - A2a - A2b : Secteur d'activités économiques
AC : Secteur de cabaniers/aires de chasse ou de
pêche
AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
AR - ARb : Secteur champs de Foie de
Beaucaumont - récréation
AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

PREScriptions ET INFORMATIONS

Projets :

Orientation d'aménagement
et de programmation
Orientation d'aménagement
et de programmation Bièvre Dauphine
Minimale d'attente du Projet
d'aménagement global

Ligne de recul minimum d'implantation des
constructions vis à vis des voies
et emprises publiques
Ligne d'implantation obligatoire des
constructions à l'alignement
Hauteur type 1
Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

Emplacement réservé
Servitude de localisation
Emplacement réservés pour l'habitat
PES, ISLS, US
Secteur de mixité sociale
US, IS, 25%
Sauf déroclément en
nombre de logements
Nombre de logements locaux sociaux à
protéger au minimum
Taux de logements sociaux
socialisé exigé au minimum

Divers :

Espaces urbains cultivés
Secteur à protéger
en raison de la richesse
du sol et du sous-sol (construction)
Secteur lié à l'exploitation du sol et
du sous-sol (stockage et traitement
des matériaux inertes)
Limite communale
Parcelaire
Cimetière
Espace préférentiel de développement
Cours d'eau permanent

Règles spécifiques liées
aux stationnements motorisés :

Stationnement bâti ancien

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	1963
02	Création d'une voirie de desserte	Commune	544
03	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	4514
04	Création d'un cheminement piéton	Commune	611
05	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	13910
06	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	5920
07	Création d'un aménagement hydraulique - fossé	Commune	1838
08	Création d'un aménagement hydraulique - bassin de rétention	Commune	6262
09	Elargissement et sécurisation de voirie	Commune	582
10	Elargissement et sécurisation de voirie	Commune	211

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

RENAGE

Plan A : Zonage général

Certifié conforme et vu pour être
annulé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bièvre Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGHP Cadastre © 2025



ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UaD : Zone de centralité urbaine
UB - UBa - UBb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
LBA : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
LBB : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UC : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
UD : Zone du parc photovoltaïque
UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
UI BDB : Secteur espace économique Bièvre Dauphine
UI BDBS : Secteur d'équipements et de services
UI BDC : Secteur espace économique Bièvre Dauphine
secteur commercial

ZONES A URBAISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
AUA - AUaD : Zone à urbaniser des centralités urbaines
AUB - AUBa - AUBb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI : Zone économique à urbaniser
AUIa : Zone économique à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires
AUI BDB : Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
AUI BDC : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
AUI BDBS : Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
Ncs : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel
NL : Secteur d'activités de loisirs
NLa : Secteur d'activités économiques
NC : Secteur de cabaniers/de chasse ou de pêche
NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
NP : Secteur de la Chapelle de Pamélie

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
Aa1 : Secteur agricole sensible inconstructible
Aa2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
AF : Secteur champs de Foire de Beaucaumont
Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
Al - Ala - Alb : Secteur d'activités économiques
AC : Secteur de cabaniers/de chasse ou de pêche
AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
AR - ARb : Secteur champs de Foire de Beaucaumont - restauration
AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
Périmètre d'attente de Projet d'aménagement global
Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
Hauteur type 1
Hauteur type 2

Divers :

- Espaces urbains cultivés
Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
Limite communale
Parcelle
Espace préférentiel de développement
Cours d'eau permanent
Bât dur
Bât léger
Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles
50 mètres
100 mètres
Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :
Stationnement bât ancien

Emplacements réservés et servitudes :

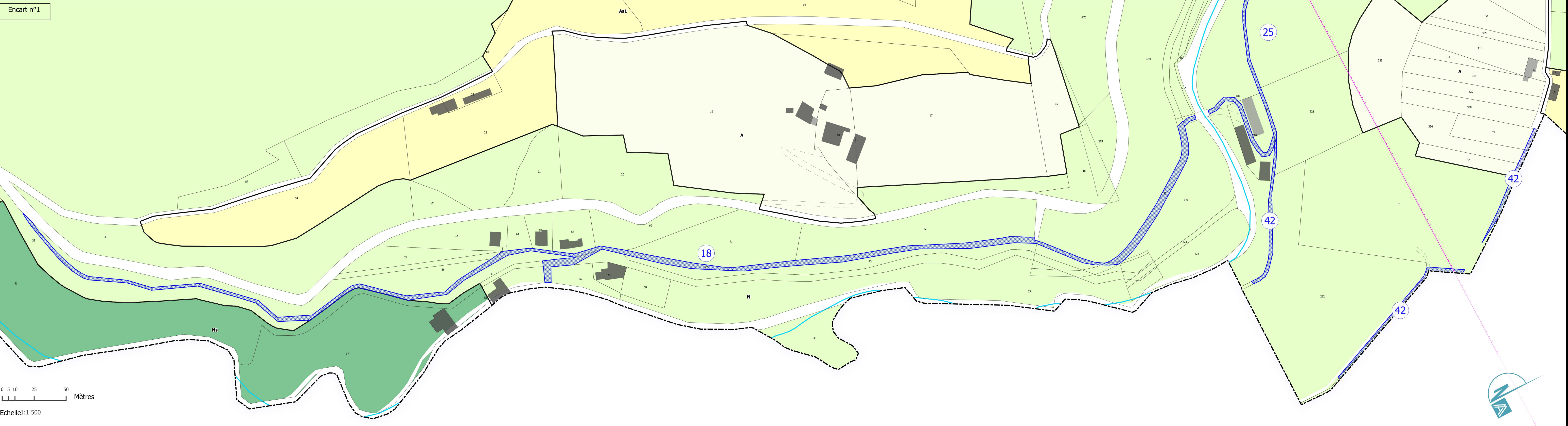
- Emplacement réservé
Servitude de localisation
Emplacement réservés pour l'habitat CRIS-101.5
Niveau de logements locaux sociaux à proximité du restaurant
Secteur de mixité sociale
LS 15.25%
Date de l'opération sociale
Secteurs englobés au minimum
Seul accès/marché
Niveau de logements

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Création d'un chemin piéton	Commune	965
02	Création d'un chemin piéton	Commune	2029
03	Création d'un chemin piéton	Commune	3497
04	Création d'un chemin piéton	Commune	462
05	Création d'un chemin piéton	Commune	905
06	Création d'un chemin piéton	Commune	1537
07	Création d'une voirie de retournement et stationnements	Commune	97
08	Création d'un chemin piéton	Commune	271
09	Création d'un chemin piéton	Commune	2179
10	Création d'un chemin piéton et passages techniques réseaux	Commune	135
11	Création d'un chemin piéton	Commune	489
12	Création d'un chemin piéton	Commune	1678
13	Création d'un chemin piéton	Commune	47
14	Création d'un chemin piéton	Commune	825
15	Création d'une voirie de desserte et d'un espace public	Commune	1987
17	Création d'un chemin piéton	Commune	933
18	Création d'un chemin piéton	Commune	3886
19	Création d'une voirie de desserte	Commune	1441
20	Création d'une voirie de desserte	Commune	534
21	Création d'un chemin piéton	Commune	127
22	Création d'un chemin piéton	Commune	1061
23	Création d'une voirie de desserte	Commune	528
24	Création d'un chemin piéton	Commune	761
25	Création d'un chemin piéton	Commune	1612
26	Création de stationnements	Commune	185
27	Extension d'un espace de loisirs	Commune	677
28	Extension d'un parc public	Commune	9369
29	Création d'un chemin piéton	Commune	130
30	Création d'un chemin piéton	Commune	235
31	Création d'un chemin piéton	Commune	522

0 25 50 100 200
Mètres
au format papier
Echelle:1:500
841x1320mm

Encart n°1



L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION CRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER AMENÉ PARTAGER

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bière Est en
date du :

Le Président :

ZONES A URBANISER

 AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
 AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
 AUB - AUBa - AUBb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
 AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

	AUI	: Zone économique à urbaniser
	AUIa	: Zone économique à vocation industrielle urbaine, ouverte à certaines destinations complémentaires
	AUI BD3	: Zone d'extension du pôle industriel de Bièvre Dauphine (Bièvre Dauphine 3)
	AUI BDc	: Zone économique de Bièvre Dauphine à vocation commerciale à urbaniser
	AUI BD3a	: Zone économique de Bièvre Dauphine 3 à vocation industrielle à urbaniser, ouverte à certaines destinations complémentaires

A	: Zone agricole
As1	: Secteur agricole sensible /inconstructible
As2	: Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
AF	: Secteur champs de Foire de Broussaisant
Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitants	
AI - Ala - Alb	: Secteur d'activités économiques
AC	: Secteur de cabanestrabris de chasse ou de pêche
AGV - AGV1	: Secteur des gens du voyage
AR - ARB	: Secteur Champs de Foire de Broussaisant - restauration
AE	: Secteur d'entreprise de travaux agricoles

Zones naturelles

N	: Zone naturelle
Ns	: Secteur naturel sensible inconstructible
Nes	: Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

NL	: Secteur d'activités de loisirs
Nla	: Secteur d'activité économique
NC	: Secteur de cabanes/abris de chasse ou de pêche
NT	: Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
NP	: Secteur de la Chapelle de Parménie

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global

 Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis à vis des voies et emprises publiques
 Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement
 Hauteur type 1
 Hauteur type 2

1 Emplacement réservé
S1 Servitude de localisation

ERS.10LLS ← Nombre de logements/locaux sociaux
produire au minimum

Seuil déclencheur en

Divers :

 Espaces urbains cultivés

 Secteur à protéger
en raison de la richesse

HHH Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement)

 Limite communale
 Parcellaire
 Cimetière
 Espace préférentiel de développement
 Cours d'eau permanent

■ Bâti dur
■ Bâti léger

Périmètre indicatif autour de bâtiments agricoles

50 mètres
100 mètres

Règles spécifiques liées

 Stationnement bâti ancien

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Aménagement de carrefour	Commune	105
02	Élargissement de voirie	Commune	424
03	Aménagement de carrefour	Commune	148
04	Création d'un espace de loisirs sportifs	Commune	2016
05	Extension du cimetière	Commune	689
06	Aménagement de carrefour	Commune	167
07	Aménagement de carrefour	Commune	348
08	Aménagement de carrefour	Commune	76
09	Aménagement de carrefour	Commune	123

échelle 1:5 000 au format papier A0
(841x1189mm)